



Chef-lieu de Canton
(Val-de-Marne)

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2021

Date de convocation : 09 décembre 2021

Nombre de conseillers : 33

- En exercice : 33
- Présents : 31
- Absents : 2
- Représentés : 7
- Votants : 31

Conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique, salle des fêtes, 6 rue de Sucy, le 16 décembre 2021 à 19h00 sous la présidence de Monsieur Régis CHARBONNIER, maire de Boissy-Saint-Léger.

Présents : M. Régis CHARBONNIER, Mme Evelyne NOURY, M. Fabrice NICOLAS, Mme Muriel FERRY, M. Pierre CHAVINIER, Mme Jacqueline PICHON, M. Thierry VASSE, Mme Claire GASSMANN, M. Zouhir AGHACHOUI, Mme Claire CHAUCHARD, M. Eric MORGENTHALER, M. Adama CISSOKHO, M. Jacques DJENGOU-MBOULE, M. Bakary DIABIRA, Mme Amelle NAIT AMARA, M. Ludovic NORMAND, Mme Evelyne BAUMONT, M. Taylan TUZLU, Mme Laure THIBAUT arrivée à 19h10, M. Moncef JENDOUBI, Mme Claire DE SOUSA, M. Christophe FOGEL, M. Christian LARGER, Mme Pascale ISEL.

Absents ayant donné procuration : M. Michel BARTHES représenté par M. Ludovic NORMAND, Mme Odile BERNARDI représentée par M. Régis CHARBONNIER, Mme Marie CURIE représentée par Mme Eveline NOURY, M. Stéphane MAUGAN représenté par M. Pierre CHAVINIER, Mme Touria HAFYANE représentée par Mme Muriel FERRY, Mme Marie-Angèle YAPO représentée par M. Eric MORGENTHALER, Mme Martine KLAJNBAUM représentée par M. Taylan TUZLU.

Absents : M. Fabrice NGALIEMA, Mme Ingrid CITERNE.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, selon l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. Thierry VASSE est désigné pour remplir cette fonction.

M. Olivier PIOT, Directeur général des services, M. Eric ATTANASIO, Directeur général adjoint des services, M. Jean-Luc BESSAS, Directeur des services techniques et Mme Ann-Gaëlle PERROUAS, assistante du DGS, assistent à la séance.

Mme Cécile MARCHETTI, Directrice de cabinet assiste à la séance.

La séance est déclarée ouverte à 19h05.

MAIRIE

7, boulevard Léon Révillon - 94477 BOISSY-SAINT-LÉGER CEDEX
Tél. : 01 45 10 61 61 - www.ville-de-boissy-saint-leger.fr - Courriel : info@ville-boissy.fr

ORDRE DU JOUR

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2021.
2. Décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal.
3. Décisions prises par le Conseil de territoire de l'Etablissement Public Territorial « Grand Paris Sud Est Avenir ».
4. Exposé du maire.

URBANISME

5. Bilan de la convention d'intervention foncière entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF), la ville et l'EPT GPSEA : cession et acquisition réalisées sur l'année 2020.
6. Autorisation donnée au maire de signer l'avenant n°2 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la ville et Grand Paris Sud Est Avenir.
7. Autorisation donnée au maire de signer la convention cadre avec Valophis Habitat en vue d'assurer une gestion patrimoniale pérenne et de qualité.
8. Dérogation aux ouvertures du dimanche.

SERVICES TECHNIQUES

9. Autorisation donnée au maire de signer la convention de répartition des charges relatives à la gare routière avec l'Etablissement public territorial GPSEA.
10. Abrogation de la délibération n°2020-06 portant sur la subvention accordée à l'acquisition de vélos à assistance électrique.

MARCHÉS PUBLICS

11. Autorisation donnée au maire de signer la convention constitutive de groupement de commandes avec l'EPT GPSEA pour la passation de marchés relatifs à la mise à disposition d'agents en matière de propreté urbaine.
12. Autorisation donnée au maire de signer l'avenant n°1 au marché relatif à la mise à disposition d'agents de remplacement pour le service de propreté urbaine.

FINANCES

13. Actualisation du loyer du presbytère conformément à l'index des locaux d'habitation.
14. Avance de trésorerie au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au titre de l'exercice 2022.
15. Autorisation de mandater les dépenses d'investissement du budget principal avant le vote du budget primitif 2022.
16. Créances irrécouvrables : admission en non-valeur et créances éteintes.
17. Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) - limitation à 40% de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.
18. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Aqua Bleue Boissy.

AFFAIRES GENERALES

19. Présentation du rapport d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP).

INFORMATIQUE

20. Présentation du rapport d'activité 2020 d'InfoCom 94.

PETITE ENFANCE

21. Autorisation donnée au maire de signer la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne.

COMMUNICATION

22. Création de tarifs pour la publication de publicités dans le guide de la ville 2022.

DIRECTION GENERALE

23. Autorisation donnée au maire de signer la convention de mutualisation entre la ville de Boissy-Saint-Léger et la ville de Bonneuil-sur-Marne pour la prise en charge des coûts relatifs au centre de vaccination contre la Covid-19 porté et organisé par Bonneuil-sur-Marne.

RESSOURCES HUMAINES

24. Autorisation donnée au maire de signer la convention avec le CIG de la petite couronne pour la mise à disposition d'un conseiller de prévention.
25. Adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour des prestations sociales au bénéfice des agents communaux.
26. Adoption d'une charte du télétravail.
27. Modification du régime indemnitaire.
28. Adhésion 2022-2025 au contrat d'assurance des risques statutaires du personnel.
29. Modification du tableau des effectifs.

QUESTIONS DIVERSES

POINT N°01 : APPROBATION DU PROJET DE PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2021.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2021.

POINT N°02 : DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

N°	DATE	SERVICE	PRESTATAIRE	OBJET	MONTANT
2021-163	23/09/2021	Marchés Publics	CIE EUROPEENNE PAPETERIE Espace Gutenberg - CS 40007 16440 Roulet St Estephe	Avenant n°1 au marché relatif à la fourniture de papier et enveloppes pour les services municipaux et les écoles publiques.	Aucune incidence financière
2021-164	24/09/2021	Education et Loisirs	EVATOURS VEFE ZAC 611 rue Paul Boucherot 14123 IFS	Club des jeunes. Séjour à Bruxelles pour 8 jeunes et 2 accompagnateurs, du 25 au 29/10/2021.	3 796,90 € (taxes incluses)
2021-165	24/09/2021	Education et Loisirs	Archipel Accueil International La Rura 05100 Briancon	Séjour à Beaumont-Saint-Cyr pour 24 enfants de 6 à 11 ans et 3 accompagnateurs. Du 01 au 05/11/2021. Entrées au futuroscope comprises dans le prix.	6 137,40 € dont TVA (10%)
2021-166	24/09/2021	Education et Loisirs	Association Entre 2 21 place de la République 75003 Paris	Conférence /débat sur le thème "entre pratiques de la foi et dérives" proposé au public du PIJ. Le 10/12/2021 de 18h à 23h, salle du forum.	500 € non assujettis à la TVA
2021-167	28/09/2021	Action Culturelle	ELECHANT 64 avenue du président Wilson 93100 Montreuil	Spectacle "les petits opéras, la flûte enchantée", le 17/12/2021 à 10h00 & 14h30, séances scolaires.	3 150 € non assujettis à la TVA
2021-168	28/09/2021	Action Culturelle	Un neuf trois Soleil 28 avenue Paul-Vaillant-Couturier 93230 Romainville	Avenant n°2 à la convention de partenariat au réseau de coproduction courte-échelle. 3 projets dans le cadre de la saison culturelle 2021-2022.	850 € non assujettis à la TVA
2021-169	28/09/2021	Action Culturelle	Croix Rouge Française 98 rue Didot 75694 Paris Cedex 14	Manifestation fête de quartier. Le 25/09/2021 de 14h à 19h. Frais de repas des secouristes pris en charge par la municipalité.	Prestation gratuite

2021-170	28/09/2021	Action Culturelle	Xmas Hut - Nicecom SRL 46 bld de la Woluwz 1200 BRUSSELS	Location de 15 chalets pour le marché de Noël du 17 au 19/12/2021.	15 270,00 € non assujettis à la TVA
2021-171	28/09/2021	Action Culturelle	Société française d'attelage de publicité et d'animation 30 rue Gabriel Réby - 95870 Bezons	Mise à disposition et conduite d'un petit train pour le marché de Noël, les 18 et 19/12/2021.	2 584 € TTC
2021-172	28/09/2021	Action Culturelle	Compagnie "La relative" 33 chemin des marinières 32550 Pavie	Contrat de session pour des spectacles court de théâtre dans 2 écoles (Bois Clary et Rostand B).	4 765,60 €
2021-173	30/09/2021	CCAS	Résiliation d'une convention d'occupation précaire pour un logement communal. Restitution de caution.	Logement type F4, rue Jacques Prévert. Résiliation à compter du 28/09/2021.	714,83 €
2021-174	04/10/2021	Action Culturelle	Association Cinéma Public 52 rue Joseph Maistre 75018 Paris	Action pédagogique et cinématographique qui vise à sensibiliser les collégiens au cinéma. Année 2021-2022.	2,50 € / étudiant
2021-175	ANNULE				
2021-176	12/10/2021	Education et Loisirs	ENTREPRISE OUBELLIL Fateh 9 rue du Bonhomme en Pierre 91000 Evry	Ateliers sportifs d'octobre à décembre au PIJ. 12 séances de 86 € chacune.	1 032 € non assujettis à la TVA
2021-177	12/10/2021	Education et Loisirs	Association la Relève Bariolée 56 rue de Carnot 94700 Maisons-Alfort	Ateliers théâtres pour les 18/25 ans au PIJ, en décembre. 5 séances de 3 heures chaque.	900 € TTC non assujettis à la TVA
2021-178	12/10/2021	Education et Loisirs	Association Princesse Moustache 1 villa Ornano 75018 PARIS	Représentation "contes des indiens d'amérique" le 5/11/2021 pour l'accueil de loisirs primaire Marolles.	791,25 € TTC dont TVA (5,5%)
2021-179	12/10/2021	Education et Loisirs	C la Compagnie 101 rue de Sèvres - 75272 PARIS	Spectacle de marionnettes "pomme de pin deviendra sapin de Noël". Accueil de loisirs maternel Dunois, le 8/12/2021 à 10h00.	580 € TTC dont TVA (5,5%)
2021-180	12/10/2021	Education et Loisirs	Association Coup de Pouce 11 rue Auguste Lacroix - 69003 Lyon	Clubs coup de pouce des écoles J. Prévert et J. Rostand pour l'année scolaire 2021/2022.	2 000 € non assujettis à la TVA
2021-181	13/10/2021	Informatique	Meteor Network 1 rue Auguste Perret CP 40251 - 94150 Rungis	Contrat d'exploitation et de maintenance pour le wifi de la salle des fêtes, du 24/09/2021 au 23/09/2022.	1 411,20 € TTC
2021-182	21/10/2021	Education et Loisirs	Association XPOZ URSELF 2 place de la plataneraie 94470 Boissy-Saint-Léger	Convention pour l'animation de 3 ateliers sur le thème "postures professionnelles" pour les stages BAFA.	360 € TTC
2021-183	21/10/2021	Education et Loisirs	Being coaching 1 rue d'Armaillé - 75017 Paris	Convention pour l'animation au PIJ de 12 ateliers de préparation à l'entretien d'embauche.	780 € TTC
2021-184	21/10/2021	Education et Loisirs	Association Les artisans 107 avenue de la république 77340 Pontault-Combault	Convention pour l'animation de 6 ateliers découvertes, manuels et créatifs pendant les vacances d'automne au club des jeunes.	1 000 € TTC
2021-185	21/10/2021	Education et Loisirs	Association Les artisans 107 avenue de la république 77340 Pontault-Combault	Convention pour l'animation de 6 ateliers découvertes, manuels et créatifs pendant les vacances de Noël au club des jeunes.	1 000 € TTC
2021-186	25/10/2021	Marchés Publics	Société MY IBS 15 boulevard du Gal de Gaulle 92120 Montrouge	Avenant n°1 au marché relatif à la maintenance du copieur couleur du service communication. Marché prolongé jusqu'au 30/06/2022.	
2021-187	27/10/2021	Communication	Société SASU SCT Prod 17 rue des gabelles 94370 Sucy en Brie	Contrat de cession de droit d'auteur sur les prises de vues de la ville.	
2021-188	ANNULE				
2021-189	28/10/2021	Education et Loisirs	Association Le Collectif te salue 97 avenue Aristide Briand 10600 La Chapelle-Saint-Luc	Convention pour la création d'un spectacle. Ecole élémentaire Jacques Prévert B.	2 000€ TTC (non assujetti à la TVA)
2021-190	28/10/2021	Action Culturelle	Société Yourte Fabrication 3 impasse de la Fuye 37340 Hommes	Contrat de prestation : livraison, montage, location, démontage d'un yourte de 28m2, du 17 au 19 décembre 2021 à l'occasion du marché de Noël.	3 060 € TTC
2021-191	28/10/2021	Action Culturelle	Société Poly Event 13 rue Condorcet 94430 Chennevières-sur-Marne	Contrat de prestation : livraison, montage, location et encadrement de structures gonflables du 17 au 19 décembre 2021, à l'occasion du marché de Noël.	3 450 € TTC
2021-192	29/10/2021	Action Culturelle	Compagnie ReBonDir 1 rue A. chevalier - 37000 Tours	Avenant au contrat de cession du spectacle "Albums et Comptines" - représentation supplémentaire du 15/12/2021 à 9h30.	400 € TTC
2021-193	29/10/2021	Education et Loisirs	Association DTR-FENIKS 8 rue Louise Chenu 94470 Boissy-Saint-Léger	Convention de sonorisation et d'éclairage pour la soirée de la réussite du PIJ du 13/11/2021.	500€ TTC (non assujetti à la TVA)
2021-194	29/10/2021	Marchés Publics	Société Delaboudinière 28 boulevard Pierre Lefauchaux	Avenant n°3 au marché relatif à la construction d'un gymnase homologué lot 12 : chauffage, ventilation,	16 250,98€ TTC (13 542,48€ HT)

			72100 Le Mans	plomberie, sanitaires.	
2021-195	29/10/2021	Marchés Publics	Société France Etanchéité 27 rue du 8 mai 1945 94470 Boissy-Saint-Léger	Avenant n°2 au marché relatif à la construction d'un gymnase homologué lot 3 : couverture étanchéité.	6 000€ TTC
2021-196	29/10/2021	Marchés Publics	Société Ferbo France 25 route de la darse 94380 Bonneuil-sur-Marne	Avenant n°2 au marché relatif à la construction d'un gymnase homologué lot 6 : serrurerie, métallerie.	12 502,19€ TTC (10 418,49€ HT)
2021-197	29/10/2021	Marchés Publics	Société Inéo tertiaire Ile de France - 12 rue Marco Polo 94470 Sucy en Brie	Avenant n°1 au 11ème marché subséquent à la sécurisation de l'école Jacques Prévert.	1 062€ TTC (885€ HT)
2021-198	29/10/2021	Marchés Publics	SHARP Business Systems France 22 avenue des nations batiment le Rostand CS52094 Villepinte 95947 Roissy Charles de Gaulle	Avenant n°2 au marché relatif à l'acquisition et la maintenance du parc de copieurs multifonctions.	2 876,40€ TTC (2 397€ HT)
2021-199	29/10/2021	Marchés Publics	Société Saint-Denis construction 24 rue des postillons 93200 Saint-Denis	Avenant n°3 au marché relatif à la construction d'un gymnase homologué lot 1 : terrassement, fondations, gros œuvre.	Prolongation de la durée du marché jusqu'au 31/10/2021.
2021-200	29/10/2021	Marchés Publics	Société Charpente Bois Goubie 51 route des Combes 24130 Prignonrieux	Avenant n°3 au marché relatif à la construction d'un gymnase homologué lot 2 : charpente bois.	40 397,05€ (33 664,21€ HT)
2021-201	29/10/2021	Marchés Publics	Société SMAC agence Paris nord II 20-23 allée des érables Bat G CS 80013 Villepinte	Avenant n°3 au marché de construction d'un gymnase lot 4 : traitement des façades.	Prolongation de la durée du marché jusqu'au 31/10/2021.
2021-202	29/10/2021	Marchés Publics	Société Plastalu SAS 18 rue R. Jumel 93250 Villemonble	Avenant n°2 au marché construction d'un gymnase lot 5 : menuiseries extérieures et occultations.	Prolongation de la durée du marché jusqu'au 31/10/2021.
2021-203	29/10/2021	Marchés Publics	Société Nouansport Route de Valencay 37460 Nouans les Fontaines	Avenant n°3 au marché relatif à la construction d'un gymnase homologué lot 8 : équipements sportifs.	7 575,60€ HT (9 090,72€ TTC)
2021-204	29/10/2021	Marchés Publics	Société TEP 7 Allée Claude Monet 94450 Limeil Brevannes	Avenant n° 2 au marché relatif à la construction d'un gymnase homologué lot 9 : cloisons, doublages, faux plafond	Prolongation de la durée du marché jusqu'au 31/10/2021.
2021-205	29/10/2021	Marchés Publics	Société TECHNOPOSE et BEDEL 4 rue de Berlin 77144 Montevrain	Avenant n°2 au marché relatif à la construction d'un gymnase homologué lot 10 : revêtements de sols.	Prolongation de la durée du marché jusqu'au 31/10/2021.
2021-206	29/10/2021	Marchés Publics	Société PPN 3 rue Edouard Vaillant 93200 Saint-Denis	Avenant n°2 au marché relatif à la construction d'un gymnase homologué. Lot 11 : peintures.	Prolongation de la durée du marché jusqu'au 31/10/2021.
2021-207	29/10/2021	Marchés Publics	INEO INFRASTRUCTURE 7 bis allée des Frères Montgolfier 77183 Croissy-Beaubourg	Avenant n°2 au marché construction d'un gymnase lot 13 : électricité courant faible/courant fort.	Prolongation de la durée du marché jusqu'au 31/10/2021.
2021-208	08/11/2021	CCAS	Convention d'occupation précaire d'un logement communal.	Logement n°4, rue Jacques Prévert, type F4. Convention du 29/10/2021 au 28/10/2023.	707,40 €
2021-209	09/11/2021	CCAS	Renouvellement de la convention d'occupation précaire d'un logement communal.	Logement 3 rue de Valenton - 1er étage, du 20/10/2021 au 19/10/2022.	660,96 €
2021-210	09/11/2021	CCAS	Résiliation d'une convention d'occupation précaire pour un logement communal.	Logement type F1, 9bis rue Vallou de Villeneuve. Résiliation à compter du 04/11/2021 au soir.	Restitution de la caution de 290,70€
2021-211	09/11/2021	CCAS	Convention d'occupation précaire d'un logement communal.	Logement n°1, type F2, 9 bis rue Vallou de Villeneuve. Convention du 05/11/2021 au 04/11/2023.	290,70 €
2021-212	10/11/2021	SEL	Société Scolarius Stages Intensif Evolukid - 14 rue du port 92000 Nanterre	Convention atelier pratique pour sensibiliser au cyber harcèlement le 18/12/2021.	500 € TTC (non assujetti à la TVA)
2021-213	10/11/2021	SEL	SARL DAMOU SABRY 35 rue de Lutece 92160 Antony	Convention ateliers de prévention auprès du club des jeunes sur le thème des relations filles-garçons, le 20 ou 21 décembre 2021.	382,27 € TTC (TVA 20%)
2021-214	ANNULE				
2021-215	ANNULE				

2021-216	15/11/2021	Marchés Publics	Société TAElys 44 rue de la sablière 75014 Paris	Notification contrat relatif à la gestion de la dette propre et de la dette garantie.	2 340 € TTC la première année, 3 900 € TTC l'abonnement annuel
2021-217	15/11/2021	Marchés Publics	Société ALGECO - RN19 - BP 55 Servon 77252 Brie Comte Robert	Avenant n°2 au marché de location de bâtiments modulaires lot 2 : bâtiments modulaires.	1 012,96 € TTC (844,13€ HT)
2021-218	19/11/2021	CCAS	Renouvellement de la convention d'occupation précaire d'un logement communal.	Logement n°6, type F4, 18 rue de Sucy. Renouvellement de la convention du 20/12/2021 au 19/12/2022.	688,50 €
2021-219	19/11/2021	CCAS	Renouvellement de la convention d'occupation précaire d'un logement communal.	Logement n°1, type F3, 18 rue de Sucy. Convention du 01/12/2021 au 30/11/2023.	550,80 €
2021-220	22/11/2021	CCAS	Renouvellement d'occupation précaire d'un logement communal (Mme WALLCZAK Elodie)	Logement n°7, type F3, 18 rue de Sucy. Renouvellement de la convention du 13/12/2021 au 12/12/2022.	550,80 €
2021-221	22/11/2021	CCAS	Résiliation d'une convention d'occupation précaire d'un logement communal.	Logement type F3, 18 rue de Sucy. Résiliation à compter du 24/11/2021 au soir. Restitution caution.	550,80 €
2021-222	22/11/2021	CCAS	Renouvellement de la convention d'occupation précaire d'un logement communal.	Logement n°4, type F2, 38 avenue Louis Wallé. Renouvellement de la convention du 21/12/2021 au 20/12/2022.	448,20 €

POINT N°03 : DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL DE TERRITOIRE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL « GRAND PARIS SUD EST Avenir ».

REUNION DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU 13 OCTOBRE 2021

N°décision	Date	Titre
N°DC2021/435	03/06/21	Adoptant la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne dans le cadre du dispositif "Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité" pour l'année scolaire 2020-2021
N°DC2021/436	03/06/21	Sollicitant une subvention auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France) dans le cadre du programme "Été culturel 2021 en Île-de-France"
N°DC2021/437	04/06/21	Approuvant la cession d'un local d'activité sis 60 rue Nicolas Ledoux à Créteil par Créteil Habitat SEMIC à la Ville de Créteil dans le cadre de la ZAC des Coteaux des Sarrazins
N°DC2021/438	04/06/21	Approuvant la cession d'un local d'activité sis 26 rue Saussure à Créteil par Créteil Habitat SEMIC à la SCI APACAMEIA dans le cadre de la ZAC des Coteaux des Sarrazins
N°DC2021/439	04/06/21	Approuvant la cession d'un local d'activité sis 4 rue d'Estienne d'Orves à Créteil par Créteil Habitat SEMIC à la Société BEBA dans le cadre de la ZAC multi-sites du Centre Ancien
N°DC2021/440	04/06/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire du bureau n°17 de la pépinière-hôtel d'entreprises Atelier 47 Chennevières conclue avec la société GAONE PATRIMOINE
N°DC2021/441	07/06/21	Adoptant le marché n°F210112 relatif à la fourniture, livraison et installation de mobiliers d'accueil, de confort et signalétique nécessaires à l'équipement des sites administratifs de GPSEA (2021-2023)
N°DC2021/442	07/06/21	Adoptant le contrat n° 210037 relatif aux travaux de réfection des aires de jeu du terrain d'honneur et du terrain d'entraînement du parc des sports Dominique Duvauchelle à Créteil
N°DC2021/443	07/06/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de La Queue-en-Brie
N°DC2021/444	07/06/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Créteil

N°DC2021/446	08/06/21	Adoptant le marché n° S210113 relatif à l'accompagnement de Grand Paris Sud Est Avenir dans le développement de la fonction prospective au sein de la collectivité
N°DC2021/447	08/06/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire des piscines territoriales de Sucy-en-Brie et de Boissy-Saint-Léger au profit de l'association Espace Sportif de Sucy Natation
N°DC2021/448	08/06/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Boissy-Saint-Léger au profit du collège Blaise Cendrars
N°DC2021/449	08/06/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Boissy-Saint-Léger au profit de l'A.S. du collège Bernard Palissy
N°DC2021/450	08/06/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire du bureau n°5 de la pépinière-hôtel d'entreprises Atelier 47 Chennevières conclue avec l'association Initiative Territoire Zéro Chômeur du Val-de-Marne
N°DC2021/451	08/06/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Bonneuil-sur-Marne
N°DC2021/452	08/06/21	Sollicitant une subvention auprès de l'Etat, au titre de la dotation de soutien à l'investissement local ' classique ' 2021, pour les travaux de sécurisation des déchèteries de GPSEA
N°DC2021/453	08/06/21	Adoptant le marché n°S210119 relatif à la mission de maîtrise d'oeuvre relative aux travaux d'aménagement d'une maison de santé à Noiseau (marché subséquent n°10 à l'accord-cadre n°S180120)
N°DC2021/454	09/06/21	Adoptant le marché n°S210115 relatif à des prestations techniques autour de la solution AS-TECH
N°DC2021/455	09/06/21	Adoptant le marché n°S210116 relatif à l'installation de matériels de visioconférence pour les salles de formations de Grand Paris Sud Est Avenir
N°DC2021/456	09/06/21	Adoptant l'Avenant n°1 au marché n°S180136 relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative au projet urbain des quartiers de la Cité Verte et de la Fosse Rouge à Sucy-en-Brie
N°DC2021/457	10/06/21	Adoptant le marché n°C210042 relatif à l'achat d'un compacteur monobloc pour le service environnement
N°DC2021/458	10/06/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Sucy-en-Brie au profit du club ASA plongée de Maisons-Alfort
N°DC2021/459	10/06/21	Adoptant la convention de mise à disposition de la salle de danse du conservatoire de Santeny dans le cadre des élections Départementales et Régionales de 2021
N°DC2021/460	10/06/21	Portant création d'emplois non permanents pour la durée de la saison estivale du 1er juin 2021 au 30 septembre 2021
N°DC2021/461	11/06/21	Adoptant le marché n°F210117 relatif à fourniture de conteneurs pour la collecte des déchets ménagers en porte-à-porte pour l'unité territoriale n°2 (secteur Haut Val-de-Marne) - Lot n°1 : Conteneurs à déchets ménagers
N°DC2021/462	11/06/21	Adoptant le marché n°F210118 relatif à fourniture de conteneurs pour la collecte des déchets ménagers en porte-à-porte pour l'unité territoriale n°2 (secteur Haut Val-de-Marne) - Lot n°2 : Conteneurs à déchets végétaux et biodéchets
N°DC2021/463	11/06/21	Autorisant l'occupation de l'ensemble immobilier situé 62-64 avenue Charles de Gaulle à Créteil par B&C France pour la réalisation de sondages géotechniques et un diagnostic de pollution des sols
N°DC2021/464	11/06/21	Sollicitant une subvention auprès de l'Etat, au titre de la dotation de soutien à l'investissement local « classique » 2021 pour travaux d'assainissement de GPSEA sur son territoire
N°DC2021/465	11/06/21	Sollicitant une subvention auprès de l'Etat pour la 3ème année de mise en œuvre de l'extension des horaires d'ouverture des médiathèques du réseau de lecture public
N°DC2021/466	14/06/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale des Bordes au profit de l'association Animation Jeunesse Energie avec la commune du Plessis-Trévisé
N°DC2021/467	14/06/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Sucy-en-Brie au profit de l'association Gymnastique Volontaire avec la commune de Sucy-en-Brie
N°DC2021/468	14/06/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Sucy-

		En-Brie au profit de l'association Espace Sportif de Sucy Forme avec la commune de Sucy-en-Brie
N°DC2021/469	14/06/21	Adoptant la convention de prestation de service avec la compagnie "Le Souffle des Livres"
N°DC2021/470	14/06/21	Adoptant l'avenant n°1 au marché n°S200138 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre portant sur les travaux de remplacement des planchers bois des tribunes nord, sud et est (honneur) du stade Duvauchelle à Créteil
N°DC2021/471	14/06/21	Adoptant la convention de prestation de service avec l'autrice-illustratrice Pauline Kalioujny
N°DC2021/472	14/06/21	Adoptant la convention de prestation de service avec l'association Grame au Conservatoire à Rayonnement Régional Marcel Dadi à Créteil
N°DC2021/473	14/06/21	Adoptant la convention de prestation de service avec la société "Scène Libre"
N°DC2021/474	14/06/21	Adoptant la convention d'occupation précaire des locaux sis 62-64 avenue Charles de Gaulle à Créteil au bénéfice de la commune de Créteil
N°DC2021/475	14/06/21	Adoptant le contrat de crédit n°1768 auprès de l'Agence France Locale pour un montant de 10 000 000 euros
N°DC2021/476	14/06/21	Adoptant le contrat de prêt n°A752107P avec la Caisse d'épargne Ile-de-France pour un montant de 5 000 000 euros
N°DC2021/477	14/06/21	Adoptant le contrat de prêt n°A752107Q avec la Caisse d'épargne Ile-de-France pour un montant de 2 000 000 euros
N°DC2021/478	15/06/21	Adoptant la convention de prestation de service avec la société DSO Evènementiel dans le cadre des vingt ans de la médiathèque Bernard Ywanne à Bonneuil-sur-Marne
N°DC2021/479	15/06/21	Adoptant la convention de prestation de service avec l'association Art'Murs dans le cadre des vingt ans de la médiathèque Bernard Ywanne à Bonneuil-sur-Marne
N°DC2021/480	15/06/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune d'Alfortville
N°DC2021/482	16/06/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Santeny
N°DC2021/483	16/06/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Boissy-Saint-Léger
N°DC2021/485	16/06/21	Portant création de vacations pour des jurys dans le cadre du Concours d'entrée aux Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES) au Conservatoire à Rayonnement Régional Marcel Dadi à Créteil
N°DC2021/486	16/06/21	Portant création de trois vacations dans le cadre de la saison artistique du Conservatoire à Rayonnement Régional Marcel Dadi à Créteil
N°DC2021/487	16/06/21	Adoptant l'avenant n°2 au marché n°T190041 relatif aux travaux de requalification complète de la voirie située rue du Faubourg des Chartreux à Mandres-les-Roses
N°DC2021/488	17/06/21	Portant création de deux vacations dans le cadre de la saison artistique du Conservatoire à Rayonnement Régional Marcel Dadi à Créteil
N°DC2021/489	17/06/21	Portant création d'une vacation dans le cadre de la saison artistique du Conservatoire à Rayonnement Régional Marcel Dadi à Créteil
N°DC2021/490	17/06/21	Portant délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à la commune de Sucy-en-Brie à l'occasion de l'aliénation du lot de copropriété n°23 au sein de l'immeuble situé 36 rue du Moutier et 2 rue du Temple à Sucy-en-Brie
N°DC2021/491	18/06/21	Adoptant le marché n°F210121 relatif au renouvellement et à l'achat de licences Microsoft Office pour les postes informatiques de GPSEA
N°DC2021/492	18/06/21	Portant demande de subvention auprès de l'ADEME pour les études préalables à la création de la ZAC de Noiseau
N°DC2021/493	18/06/21	Portant demande de subvention auprès de la DRIEA IDF pour la ZAC de Noiseau
N°DC2021/494	18/06/21	Portant demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2021 dans le cadre du projet de pôle gare de Boissy-Saint-Léger
N°DC2021/495	18/06/21	Portant demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation de soutien à

		l'investissement local 2021 dans le cadre du projet de pôle gare de Sucy-Bonneuil
N°DC2021/496	18/06/21	Adoptant l'avenant n°2 au marché n°S210001 relatif à la location, la maintenance et l'installation de fontaines à eau branchées sur le réseau d'eau dans les locaux de Grand Paris Sud Est Avenir
N°DC2021/497	18/06/21	Portant création d'une vacation dans le cadre de la saison artistique du Conservatoire à Rayonnement Régional Marcel Dadi à Créteil
N°DC2021/498	18/06/21	Sollicitant une subvention auprès du Centre National du Livre dans le cadre du festival littéraire "Le Bruit des Mots"
N°DC2021/499	18/06/21	Adoptant le marché n°S210120 relatif à la remise des courriers par La Poste au siège de la collectivité Grand Paris Sud Est Avenir
N°DC2021/500	18/06/21	Adoptant la convention avec le CNSMDP pour la formation VAE en vu de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonction musicale de Flora Gueste
N°DC2021/501	21/06/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Sucy-en-Brie au profit L'association Office Municipal des Sports de Sucy-en-Brie avec la commune de Sucy-en-Brie
N°DC2021/502	21/06/21	Adoptant l'avenant n°1 au marché n° T190222 relatif aux travaux de requalification complète de la voirie située avenue de la sablière à Limeil-Brévannes (marché subséquent n°3 à l'accord-cadre n° T190113)
N°DC2021/503	21/06/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale du Colombier au profit du centre de loisirs de l'hôpital Albert Chennevier
N°DC2021/504	21/06/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale Sainte-Catherine à Créteil au profit de l'IME Françoise Leloup - APAJH du Val de Marne
N°DC2021/505	21/06/21	Adoptant la convention d'occupation de la piscine territoriale le Colombier à Créteil au profit de la MJC Mont-Mesly
N°DC2021/506	21/06/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale Sainte Catherine à Créteil au profit de l'association US Créteil canoé
N°DC2021/507	23/06/21	Déposant une déclaration préalable aux travaux de remplacement du système de sécurité incendie à la médiathèque de Sucy-en-Brie
N°DC2021/508	23/06/21	Adoptant la convention avec la Région Île-de-France ayant pour objet l'attribution d'une subvention pour la rénovation de la Maison de la Nature et de l'Environnement à Périgny-sur-Yerres au titre du dispositif "Stratégie Energie-Climat"
N°DC2021/509	23/06/21	Autorisant la société SPEBI à installer un échafaudage et une aire de stockage sur la parcelle de la cuisine centrale sise 1, rue Volta à Alfortville
N°DC2021/510	23/06/21	Adoptant le contrat de prêt n°DD18280229 avec la société Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels pour un montant de 5 000 000 euros
N°DC2021/511	24/06/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale des Bordes à Chennevières-sur-Marne au profit de l'association Ligue de l'enseignement du Val de Marne
N°DC2021/512	24/06/21	Adoptant la convention avec le CREPS pour une formation de révision au CAEPMS en novembre 2021 pour Monsieur Guillaume Gendron
N°DC2021/513	24/06/21	Adoptant la convention avec l'organisme AM&JT pour la formation IOBSP niveau 1 de Monsieur Steven Bobard
N°DC2021/514	24/06/21	Adoptant la convention avec l'association territoire des arts pour une formation d'entraînement à l'entretien avec le jury pour la deuxième partie de VAE de Madame Flora Gueste
N°DC2021/515	25/06/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune d'Alfortville
N°DC2021/516	25/06/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Limeil-Brévannes
N°DC2021/517	25/06/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Créteil
N°DC2021/518	25/06/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Santeny
N°DC2021/519	25/06/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Boissy-Saint-Léger

N°DC2021/520	25/06/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de La Queue-en-Brie
N°DC2021/521	28/06/21	Autorisant l'occupation du hall d'accès de la station de métro de Créteil-L'Echat par la société du Grand Paris pour la réalisation d'opérations de sondages et de prélèvements
N°DC2021/522	28/06/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la salle de réunion de la pépinière-hôtel d'entreprises CITEC conclue avec l'ADIE
N°DC2021/523	28/06/21	Adoptant l'avenant n°2 à la convention d'occupation précaire de bureaux situés au sein de la pépinière-hôtel d'entreprises Bio&D conclue le 8 septembre 2020 avec la société HTC-ASSISTANCE
N°DC2021/524	28/06/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire du parc des sports Dominique Duvauchelle à Créteil conclue avec l'association Académique MUSICHOEUR
N°DC2021/525	28/06/21	Sollicitant une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL 'classique' 2021 pour des travaux urgents de sécurisation et de valorisation du sentier d'interprétation agricole du Plateau-Briard
N°DC2021/526	28/06/21	Adoptant l'avenant de transfert n°1 au marché n°F190028 relatif à l'achat de livres imprimés pour le réseau des équipements culturels de GPSEA (2019-2022)- lot n°4 : achat de livres en lien avec l'action culturelle
N°DC2021/527	28/06/21	Adoptant le marché de prestation de service avec l'Union Sportive d'Alfortville Handball
N°DC2021/528	28/06/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale Sainte Catherine à Créteil au profit de l'association US Créteil natation (Aqagym)
N°DC2021/529	28/06/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire des piscines territoriales de Créteil -Colombier et Lévière au profit de l'association US Créteil Triathlon
N°DC2021/530	28/06/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale des Bordes à Chennevières-sur-Marne au profit des centres de loisirs de la commune de Chennevières-sur-Marne
N°DC2021/531	28/06/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Boissy-Saint-Léger au profit de l'association Boissy Triathlon avec la commune de Boissy-Saint-Léger
N°DC2021/532	30/06/21	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association "Buena Ventura"
N°DC2021/533	30/06/21	Adoptant la convention de versement d'une subvention au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain pour la mise en oeuvre du projet "Micro-folie mobile"
N°DC2021/534	01/07/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur les lots de copropriété n°45, 192 et 599 au sein du bâtiment A de l'ensemble immobilier situé 1 Square Paul Eluard à Créteil
N°DC2021/535	01/07/21	Adoptant la convention avec l'association territoire des arts pour une formation intra « cordes » du 2 au 3 septembre 2021 à destination des agents des conservatoires
N°DC2021/536	01/07/21	Adoptant la convention avec l'association territoire des arts pour la formation intra « guitare » du 3 et 6 septembre 2021 à destination des agents des conservatoires
N°DC2021/537	01/07/21	Adoptant la convention avec l'association territoires des arts pour la formation intra « piano » du 9 et 10 septembre 2021 à destination des agents des conservatoires
N°DC2021/538	02/07/21	Adoptant la convention de prestation de service avec l'association "Puzzle"
N°DC2021/539	02/07/21	Adoptant la convention de prestation de service avec Monsieur Corentin Favreau
N°DC2021/540	02/07/21	Adoptant la convention d'entrée en médiation passée entre Madame Zohra EL FAD et Grand Paris Sud est Avenir
N°DC2021/541	02/07/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur les lots de copropriété n°7, 73 et 92 au sein de l'ensemble immobilier situé 22 rue Ludovic Halévy à Boissy-Saint-Léger
N°DC2021/542	05/07/21	Adoptant un avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à des travaux réalisés dans le cadre de la nouvelle desserte du port de Bonneuil-sur-

		Marne par ma RN406 entre GPSEA, SNCF réseau et l'Etat
N°DC2021/543	06/07/21	Adoptant la convention de prestation de service avec la compagnie Paradis Eprouvette
N°DC2021/544	06/07/21	Adoptant la convention de prestation de services avec la société "Cégia Créations"
N°DC2021/545	07/07/21	Déposant une déclaration préalable à la réalisation de travaux de voirie à l'espace des buissons de Marolles-en-Brie
N°DC2021/546	07/07/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire des piscines territoriales de Sucy-en-Brie et de Chennevières-sur-Marne au profit de la brigade des sapeurs pompiers de Paris
N°DC2021/547	07/07/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire des piscines territoriales de Créteil au profit de l'association USC Natation
N°DC2021/548	08/07/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire du bureau n°211 de la pépinière-hôtel d'entreprises Descartes conclue avec la société DIAG ECO SERVICES
N°DC2021/549	08/07/21	Adoptant la convention d'incubation conclue avec Madame Voara RHEAL pour son intégration au sein de l'incubateur territorial La Dynamo-Créteil
N°DC2021/550	08/07/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire du bureau n°12 de la pépinière-hôtel d'entreprises Atelier 47 Chennevières conclue avec la société NATURE HOLDING
N°DC2021/551	08/07/21	Prenant acte de l'attribution du marché n°S210124 relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'établissement d'un plan piscines et la définition des procédures de maintenance des piscines sur le Territoire de Grand Paris Sud Est Avenir
N°DC2021/552	08/07/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Bonneuil-sur-Marne
N°DC2021/553	08/07/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune d'Alfortville
N°DC2021/554	08/07/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur le bien situé 5 rue du Vallon à Marolles-en-Brie
N°DC2021/555	12/07/21	Adoptant l'avenant n°2 au marché n°S170155 relatif aux prestations d'entretien des espaces verts des bâtiments et infrastructures territoriales pour les années 2017 à 2021
N°DC2021/556	12/07/21	Adoptant le marché n°F210128 relatif aux prestations d'achat de substrats pour le service Production Florale et Arboricole du Grand Paris Sud Est Avenir pour les années 2021 à 2024 - Lot n°3 : Achat de substrats pour les semis et le bouturage
N°DC2021/557	12/07/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Bonneuil-sur-Marne
N°DC2021/558	13/07/21	Adoptant le contrat de domiciliation au sein de la pépinière-hôtel d'entreprises Atelier 47 Chennevières conclu avec la société GOBBANS
N°DC2021/559	15/07/21	Adoptant la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la commune de Créteil relative aux études et aux travaux d'aménagement d'un local situé dans le quartier dit Néo-C sis 13 chemin des Mèches à Créteil
N°DC2021/560	16/07/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale des Bordes à Chennevières-sur-Marne au profit du centre de loisirs et du service des sports de la commune de la Queue-en-Brie
N°DC2021/561	16/07/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Sucy-en-Brie au profit du centre de loisirs de Sucy-en-Brie
N°DC2021/562	16/07/21	Adoptant la convention de prestation de service avec l'association Ligue de l'Enseignement du Val-de-Marne
N°DC2021/563	16/07/21	Adoptant la convention de prestation de service avec l'illustratrice Isabelle Simler
N°DC2021/564	16/07/21	Adoptant la convention de prestation de service avec l'association "Festi6té"
N°DC2021/565	16/07/21	Adoptant la convention de prestation de service avec l'association "Au fil de l'eau"
N°DC2021/566	16/07/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de la

		Lévière à Créteil au profit de l'association USC Multisports
N°DC2021/567	16/07/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire des piscines territoriales Sainte Catherine et la Lévière à Créteil au profit de l'université Paris Est VDM SUAPS
N°DC2021/568	16/07/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale Sainte Catherine à Créteil au profit de l'UFR SESS STAPS de Créteil
N°DC2021/569		Portant création de deux vacances dans le cadre des animations culturelles de l'école de musique de Boissy
N°DC2021/570	16/07/21	Portant création de deux vacances dans le cadre des animations culturelles de l'école de musique de Boissy-Saint-Léger
N°DC2021/571	16/07/21	Portant création de quatre vacances dans le cadre de manifestations culturelles du conservatoire à rayonnement régional de Créteil
N°DC2021/572	19/07/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Bonneuil-sur-Marne
N°DC2021/573	19/07/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de La Queue-en-Brie
N°DC2021/574	20/07/21	Adoptant l'avenant n°1 au marché n°S200141 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de remplacement de la couverture des tennis couverts au sein du complexe sportif Belvédère à Ormesson-sur-Marne
N°DC2021/575	20/07/21	Adoptant le marché n°F210127 relatif à l'achat de documents sonores pour le réseau des médiathèques, bibliothèques et des conservatoires de GPSEA (2021-2024) - Lot n°3 : Achat de documents musicaux d'occasion - adultes et jeunesse
N°DC2021/576	20/07/21	Adoptant le contrat n°C210054 relatif à la maintenance d'un nettoyeur haute pression série n°12501 à la piscine de Bonneuil-sur-Marne
N°DC2021/577	20/07/21	Adoptant le contrat n°C210055 relatif à la maintenance d'un nettoyeur haute pression (série n°12606) à la piscine de Bonneuil-sur-Marne
N°DC2021/578	20/07/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire du domaine public conclue avec la société TRANSDEV SETRA pour l'installation de poteaux d'arrêt de bus et de bornes d'informations voyageurs (BIV) solaires en gare routière de Boissy-Saint-Léger
N°DC2021/579	20/07/21	Adoptant le marché n°S210129 relatif au renouvellement des licences de la solution sécurité informatique SOPHOS
N°DC2021/580	20/07/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Créteil
N°DC2021/581	20/07/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Limeil-Brévannes
N°DC2021/582	21/07/21	Portant délégation de l'exercice du droit de préemption urbain au SAF 94 à l'occasion de l'aliénation du bien situé 87 bis avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Villecresnes
N°DC2021/583	21/07/21	Adoptant la convention d'incubation conclue avec la société LOOK HEALSEE pour son intégration au sein de l'incubateur La Dynamo-Créteil
N°DC2021/584	21/07/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur les lots de copropriété n°24 et 35 au sein de l'ensemble immobilier situé rue du Moulin d'Amboile et rue du Moulin à Vent
N°DC2021/585	21/07/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune d'Alfortville
N°DC2021/586	21/07/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire d'une boîte aux lettres et d'une salle de réunion de la pépinière-hôtel d'entreprises Descartes conclue avec l'association Business Club de la Grange
N°DC2021/587	23/07/21	Prenant acte de l'attribution par la commission d'appel d'offres du marché n°S210125 relatif à l'entretien et dépannage des installations de vidéosurveillance dans les bâtiments de GPSEA (2021-2025)
N°DC2021/588	23/07/21	Sollicitant une subvention auprès de l'ADEME pour le financement de l'étude pour la mise en place d'une solution de tri à la source des biodéchets de Grand Paris Sud Est Avenir
N°DC2021/589	23/07/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur le lot de copropriété n°27 au sein de l'ensemble immobilier situé 66 rue du Docteur Schweitzer à La Queue-en-Brie

N°DC2021/598	23/07/21	Adoptant la convention de résiliation amiable de la convention d'occupation temporaire des bureaux n°203 et 204 de la pépinière-hôtel d'entreprises Descartes conclue le 8 septembre 2020 avec la société HTC-ASSISTANCE
N°DC2021/599	23/07/21	Adoptant l'avenant à la convention de mise à disposition de locaux au profit de Grand Paris Sud Est Avenir conclue le 18 juillet 2017 avec la commune de Créteil
N°DC2021/600	23/07/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Chennevières-sur-Marne
N°DC2021/601	26/07/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur les lots de copropriété n°12 et 14 au sein de l'ensemble immobilier situé 20 quai d'Alfortville à Alfortville
N°DC2021/602	27/07/21	Adoptant le contrat de location d'un logement meublé conclu avec Madame PICOUZA pour un appartement situé 10 rue Saint Leu à Périgny-sur-Yerres
N°DC2021/603	27/07/21	Adoptant le marché n°S210130 relatif à la mise à disposition d'une solution d'accès à des données économiques territoriales en ligne
N°DC2021/604	28/07/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de La Queue-en-Brie
N°DC2021/605	28/07/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur un local à usage de bureaux (lot n°56), un local à usage d'archives (lot n°4), de deux parkings (lots n°20 et 38) situés 5-7 rue Georges Enesco à Créteil sur la parcelle cadastrée section AZ n°231, et sur six emplacements de stationnement (lots n°306 à 311), situés 9001 Voie Félix Eboué et 4 rue Gustave Eiffel à Créteil, sur la parcelle cadastrée section BC n°296
N°DC2021/606	29/07/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Limeil-Brevannes
N°DC2021/607	29/07/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur les lots de copropriété n°74 et 156 au sein de l'ensemble immobilier 11 rue des Pontons à Alfortville
N°DC2021/608	30/07/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur les lots de copropriété n°21 et 23 au sein de l'ensemble immobilier 183 rue Paul Vaillant Couturier à Alfortville
N°DC2021/609	30/07/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Bonneuil-sur-Marne
N°DC2021/610	30/07/21	Adoptant la convention d'occupation précaire des bureaux n°115-116, du local de stockage n°106 et des laboratoires n°L1 et L3 de l'hôtel d'entreprises Bio&D conclu avec la société MATRICELAB INNOVE
N°DC2021/611	02/08/21	Adoptant la convention de prestation de services avec la compagnie "les Mistons"
N°DC2021/612	02/08/21	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association "Sarabande"
N°DC2021/613	02/08/21	Adoptant la convention de prestation de services avec la société "Les Toiles de Minuit"
N°DC2021/614	02/08/21	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association "Atelier 40"
N°DC2021/615	02/08/21	Adoptant le marché n°S210122 relatif aux prestations d'installation générale pour l'organisation d'un "job dating" le 7 octobre 2021 à Boissy-Saint-Léger
N°DC2021/616	02/08/21	Adoptant le marché n°S210123 relatif à la prospection et au bilan du "job dating" organisé le 7 octobre 2021 à Boissy-Saint-Léger
N°DC2021/617	02/08/21	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association "Val Pré"
N°DC2021/618	02/08/21	Adoptant le marché n° S210133 relatif à une mission de diagnostic des prestations de nettoyage de Grand Paris Sud Est Avenir
N°DC2021/619	03/08/21	Portant création de treize vacations dans le cadre du 5ème salon du livre caudacien
N°DC2021/620	03/08/21	Adoptant la convention de mise à disposition d'une exposition avec l'association "Le Port a Jauni"
N°DC2021/621	03/08/21	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association "Cirque

		Chapiteau d'Afrique"
N°DC2021/622	03/08/21	Adoptant la convention de prestation de services avec la compagnie "Zoom Association"
N°DC2021/623	03/08/21	Adoptant la convention de prestation de services avec la Ligue de l'Enseignement du Val-de-Marne
N°DC2021/624	03/08/21	Adoptant la convention de prestation de services avec l'autrice Adèle Tariel dans le cadre du 5ème salon du livre caudacien
N°DC2021/625	03/08/21	Adoptant la convention de prestation de services avec l'auteure illustratrice Camille Raveau dans le cadre du 5ème salon du livre caudacien
N°DC2021/626	03/08/21	Adoptant le contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association "Culture Scène"
N°DC2021/627	03/08/21	Adoptant la convention de prestation de services avec la romancière Fanny Joly dans le cadre du 5ème salon du livre caudacien
N°DC2021/628	03/08/21	Adoptant la convention de prestation de services avec l'autrice Gwendoline Raisson dans le cadre du 5ème salon du livre caudacien
N°DC2021/629	03/08/21	Adoptant la convention de prestation de services avec l'artiste et illustrateur Philippe Gurel dans le cadre du 5ème salon du livre caudacien
N°DC2021/630	03/08/21	Adoptant la convention de prestation de services avec l'illustratrice Severine Huguet dans le cadre du 5ème salon du livre caudacien
N°DC2021/631	03/08/21	Adoptant la convention de prestation de services avec l'autrice Souhila Chidiac dans le cadre du 5ème salon du livre caudacien
N°DC2021/632	03/08/21	Adoptant la convention de prestation de services avec l'historienne Tatiana Mignot dans le cadre du 5ème salon du livre caudacien
N°DC2021/633	03/08/21	Adoptant l'avenant n°1 à la convention de prestation de services avec l'association "ECO 94"
N°DC2021/634	03/08/21	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association "Espoirs CFDJ"
N°DC2021/635	03/08/21	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association "Pluriels 94"
N°DC2021/636	04/08/21	Adoptant un protocole transactionnel au marché subséquent n°S180041 avec le groupement IRH INGENIEUR CONSEIL - CCST relatif aux missions de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'opérations de travaux de voirie, d'assainissement et sur les réseaux fibre optique, SLT ou éclairage public
N°DC2021/637	04/08/21	Adoptant la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'aménagement des espaces dans le cadre du SIMI
N°DC2021/638	04/08/21	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association "FealGoodFood" dans le cadre du 5ème Salon du Livre Caudacien
N°DC2021/639	04/08/21	Adoptant la convention de mise à disposition d'exposition avec l'association "Letourdu monde"
N°DC2021/640	19/08/21	Adoptant la convention de prestation de services avec la société "Les Toiles de Minuit"
N°DC2021/641	04/08/21	Adoptant la convention d'occupation précaire des bureaux n°115-116, du local de stockage n°106 et des laboratoires n°L1 et L3 de l'hôtel d'entreprises Bio&D conclu avec la société MATRICELAB INNOVE
N°DC2021/642	05/08/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur le bien situé 112 Chemin Vert des Mèches à Créteil
N°DC2021/643	05/08/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur les lots de copropriété n°76 et 119 au sein de l'ensemble immobilier situé 5 bis Place de la Peupleraie à Boissy-Saint-Léger
N°DC2021/644	05/08/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Santeny
N°DC2021/645	06/08/21	Adoptant le marché n°S210131 relatif aux prestations d'accompagnements collectifs et individuels - Lot n°1 : Accompagnements collectifs
N°DC2021/646	06/08/21	Adoptant le marché n°S210132 relatif aux prestations d'accompagnements collectifs et individuels - Lot n°2 : Accompagnements individuels
N°DC2021/647	09/08/21	Adoptant la convention attributive d'une aide européenne avec la Région Ile-de-France dans le cadre du programme opérationnel régional 2014-2020 de l'Ile-de-France et du bassin de Seine pour l'assistance technique FEDER destinée à soutenir

		les coûts induits par la gestion et la mise en oeuvre des fonds structurels (Tranche 1 : 2015-2017)
N°DC2021/648	09/08/21	Adoptant la convention attributive d'une aide européenne avec la Région Ile-de-France dans le cadre du programme opérationnel régional 2014-2020 de l'Ile-de-France et du bassin de Seine pour l'assistance technique FSE destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en oeuvre des fonds structurels (Tranche 1 : 2015-2017)
N°DC2021/649	09/08/21	Adoptant la convention de maîtrise d'ouvrage unique relative aux travaux d'aménagement du laboratoire n°L1 mis à disposition de la société MATRICELAB INNOVE au sein de la pépinière d'entreprises Bio&D sise 94 avenue du Général de Gaulle à Créteil
N°DC2021/650	10/08/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire du Parc des Sports Dominique Duvauchelle avec le Red Star FC
N°DC2021/651	11/08/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de La Queue-en-Brie
N°DC2021/652	11/08/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur les lots de copropriété n°21 et n°103 au sein de l'ensemble immobilier situé 13 rue Nelson Mandela / 10 rue olympe de Gouges à Alfortville
N°DC2021/653	12/08/21	Adoptant le marché n°S210134 relatif aux prestations d'Actions d'éducation à l'environnement (2021-2023), lot n°1 : Actions d'éducation à l'environnement dans les écoles
N°DC2021/654	12/08/21	Adoptant le marché n°S210135 relatif aux prestations d'éducation à l'environnement (2021-2023), lot n°2 : Actions d'éducation à l'environnement pour tout public
N°DC2021/655	13/08/21	Adoptant le marché n°C210056 relatif à un service d'infogérance monétique pour le site du parking de la médiathèque Nelson Mandela à Créteil
N°DC2021/656	13/08/21	Portant création de deux emplois non permanents au sein du service des relations usagers
N°DC2021/657	13/08/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur un bien cadastré section AZ n°295 et 297 SIS 12 Christophe Colomb / 1-3-5-7-9 Route de Bonneuil / rue de Paris (sans n°)
N°DC2021/658	17/08/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Limeil-Brévannes
N°DC2021/659	18/08/21	Adoptant le marché n°S210140 relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative au programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés du grand paris sud est avenir
N°DC2021/660	18/08/21	Adoptant le marché n°F210136 relatif à l'acquisition, livraison, installation et emballage d'une micro-folie mobile pour le réseau des Médiathèques et Bibliothèques de GPSEA
N°DC2021/661	18/08/21	Adoptant le marché n°S210137 relatif à l'étude préalable à la mise en oeuvre d'un nouveau cadre d'intervention au soutien financier de la rénovation énergétique de l'habitat
N°DC2021/662	18/08/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire du Complexe de Tennis de Noiseau au profit de l'association Tennis Club de Noiseau
N°DC2021/663	18/08/21	Adoptant le marché n°S210143 relatif aux prestations d'entretien et de dépannage des matériels de restauration à la cuisine centrale d'Alfortville (2021-2025)
N°DC2021/664	19/08/21	Adoptant la convention de mise à disposition de la salle de spectacle "Le Forum" et la salle des fêtes de la ferme à Boissy-Saint-Léger au profit de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir
N°DC2021/665	20/08/21	Adoptant le marché de prestation de service avec l'Union Sportive d'Alfortville de basket-ball
N°DC2021/666	20/08/21	Adoptant la convention avec Boris DESMOTS formation pour l'organisation des formations intra bureautique en complément de l'année 2021
N°DC2021/667	24/08/21	Adoptant la convention de mise à disposition de matériels à la ville de Créteil
N°DC2021/668	24/08/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations

		immobilières déterminées sur la commune de Boissy-saint-Léger
N°DC2021/669	25/08/21	Adoptant le marché n°S210141 relatif à l'organisation du salon des métiers d'art du Plateau-Briard à Marolles-en-Brie pour l'année 2021 - Lot n°1 : Logistiques des stands
N°DC2021/670	25/08/21	Adoptant le marché n°S210142 relatif à l'organisation du salon des métiers d'art du Plateau-Briard à Marolles-en-Brie pour l'année 2021 - Lot n°2 : Fourniture électrique
N°DC2021/671	25/08/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Limeil-Brévannes
N°DC2021/672	26/08/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur les lots de copropriété n°113 et 120 au sein de l'ensemble immobilier situé 34 avenue du Général Leclerc à Boissy-Saint-Léger
N°DC2021/673	27/08/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de La Queue-en-Brie
N°DC2021/674	30/08/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur les lots de copropriété n°3, 13 et 17 au sein de l'ensemble immobilier situé 3 Désiré Dautier à Bonneuil-sur-Marne
N°DC2021/675	01/09/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Limeil-Brévannes
N°DC2021/676	02/09/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire du bureau n°210 de la pépinière-hôtel d'entreprises CITEC conclue avec l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE)
N°DC2021/677	02/09/21	Adoptant la convention de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communication électronique à très haut débit en fibre optique permettant le raccordement de la pépinière-hôtel d'entreprises ATELIER 47 de Chennevières avec l'opérateur SFR-FTTH
N°DC2021/678	02/09/21	Adoptant la convention de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communication électronique à très haut débit en fibre optique permettant le raccordement de la pépinière-hôtel d'entreprises DESCARTES de Limeil-Brévannes avec l'opérateur SFR-FTTH
N°DC2021/679	02/09/21	Adoptant la Convention de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communication électronique à très haut débit en fibre optique permettant le raccordement de la pépinière-hôtel d'entreprises CITEC de Créteil avec l'opérateur Orange
N°DC2021/680	03/09/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune d'Alfortville
N°DC2021/681	03/09/21	Portant création de deux vacances dans le cadre du forum cristolien de la culture
N°DC2021/682	06/09/21	Adoptant la convention de mise à disposition de l'exposition "Le Nid" avec le département du Val-de-Marne
N°DC2021/683	07/09/21	Adoptant la convention de résiliation amiable de la convention d'incubation conclue le 23 décembre 2019 avec la société MOODLINK
N°DC2021/684	07/09/21	Adoptant le marché n°S210138 relatif aux prestations de conseil environnemental et écologique
N°DC2021/685	07/09/21	Adoptant le marché n°S210139 relatif aux prestations de conseil urbain, architectural et paysager
N°DC2021/686	07/09/21	Adoptant la convention de prestation de services avec Madame Violaine Costa
N°DC2021/687	09/09/21	Adoptant le marché n°T210144 relatif aux travaux de remplacement des barrières en conformité avec la sécurité et la réglementation haut de quai dans les déchèteries d'Alfortville, La Queue-en-Brie, Limeil-Brévannes et Sucy-en-Brie
N°DC2021/688	09/09/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire du local d'activités n°1 de la pépinière-hôtel d'entreprises Atelier 47 Chennevières conclue avec la société MDC CONCEPT
N°DC2021/689	09/09/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire du bureau n°11 de la pépinière-hôtel d'entreprises Atelier 47 Chennevières conclue avec la société CGP CONTACT
N°DC2021/690	10/09/21	Autorisant l'accès à la voie de sortie Sud du Parc des Sports Dominique Duvauchelle

		à Créteil à la société Martin Luther King Grand Paris
N°DC2021/691	10/09/21	Autorisant l'occupation de la salle d'exposition du conservatoire d'arts plastiques situé rue du Rocher à Santeny par la commune de Santeny pour l'organisation d'une exposition de photos
N°DC2021/695	13/09/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Créteil
N°DC2021/696	13/09/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Chennevières-sur-Marne
N°DC2021/697	13/09/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Bonneuil-sur-Marne
N°DC2021/698	13/09/21	Adoptant le marché de prestation de services avec le District du Val-de-Marne de Football
N°DC2021/699	13/09/21	Adoptant le marché n°F210145 relatif à l'achat d'une benne montée sur châssis pour le service de la Propreté Urbaine de GPSEA
N°DC2021/700	14/09/21	Approuvant la cession d'un local d'activités sis 26 rue Saussure à Créteil par Créteil Habitat SEMIC à la SCI APAMEIA dans le cadre de la ZAC des Coteaux des Sarrazins
N°DC2021/701	14/09/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune d'Alfortville
N°DC2021/702	14/09/21	Portant création de vacations pour des jurys de concours d'entrée de septembre 2021 au conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi à Créteil
N°DC2021/703	14/09/21	Portant création d'une vacation dans le cadre des manifestations culturelles 2021 à la médiathèque Simone Veil d'Alfortville
N°DC2021/704	14/09/21	Portant création d'une vacation dans le cadre du 5ème Salon du Livre Caudacien 2021
N°DC2021/705	14/09/21	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association "Les Amis de la Cour Cyclette" pour l'organisation d'une formation à la prise en main d'un vélo cargo à 3 roues à assistance électrique
N°DC2021/706	16/09/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Bonneuil-sur-Marne
N°DC2021/707	16/09/21	Portant suppression de la régie d'avances auprès de la Direction de l'innovation, du dialogue social et de l'animation managériale de Grand Paris Sud Est Avenir
N°DC2021/708	16/09/21	Portant suppression de la régie d'avances "Représentation et promotion économique" auprès de la Direction générale des services de Grand Paris Sud Est Avenir
N°DC2021/709	16/09/21	Portant suppression de la régie de recettes pour la facturation des contrôles des raccordements et des installations d'eaux usées et pluviales en cas de mutation d'un bien immobilier auprès du service "assainissement" de Grand Paris Sud Est Avenir
N°DC2021/710	16/09/21	Autorisant l'occupation de la salle d'exposition du conservatoire d'arts plastiques situé rue du Rocher à Santeny par la commune de Santeny pour l'organisation d'une exposition de photos
N°DC2021/711	17/09/21	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association "Raymond et Merveilles"
N°DC2021/712	20/09/21	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association "Créations Omnivores"
N°DC2021/713	20/09/21	Portant création de 34 vacations pour des jurys au conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi à Créteil
N°DC2021/714	20/09/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire du complexe Sportif du Val-de-Seine au profit de l'association Football Club d'Alfortville
N°DC2021/715	21/09/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune d'Alfortville
N°DC2021/716	21/09/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Créteil
N°DC2021/717	23/09/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire du hall d'entrée de la pépinière-hôtel d'entreprises Descartes conclue avec l'association Business Club de la Grange
N°DC2021/718	23/09/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune d'Alfortville

N°DC2021/719	24/09/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de La Queue-en-Brie
N°DC2021/720	24/09/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire du local "pompe à incendie" du conservatoire d'arts plastiques de Santeny conclue avec la commune de Santeny
N°DC2021/721	24/09/21	Adoptant la convention de mise à disposition d'exposition avec l'artiste Diana KAHIL
N°DC2021/722	24/09/21	Adoptant la convention de prestation de services avec l'artiste Diana KAHIL
N°DC2021/723	24/09/21	Adoptant la convention de mise à disposition de locaux avec l'association "BSL Orchestra"
N°DC2021/724	24/09/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Bonneuil-sur-Marne
N°DC2021/725	24/09/21	Adoptant l'avenant n°1 au marché n°F200146 relatif à l'acquisition d'instruments de musique et petit matériel des 7 conservatoires territoriaux de GPSEA : Lot n°13 : Acquisition de percussions classiques neuves, accessoires, maintenance
N°DC2021/726	27/09/21	Portant création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité au sein la médiathèque-ludothèque de Bonneuil-sur-Marne
N°DC2021/727	27/09/21	Portant création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à l'accroissement d'activité pour les médiathèque et ludothèque de Créteil, Alfortville, Plessis-Tréville, Limeil-Brévannes, Boissy-Saint-Léger et Sucy-en-Brie
N°DC2021/728	27/09/21	Adoptant la convention de prêt à usage de véhicules à moteurs avec la commune de Périgny-sur-Yerres
N°DC2021/729	27/09/21	Adoptant l'avenant n°1 au marché n°S190211 relatif à la réalisation de photographies numériques pour les besoins de communication de Grand Paris Sud Est Avenir
N°DC2021/730	27/09/21	Sollicitant une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du contrat en faveur de l'inclusion territoriale
N°DC2021/731	27/09/21	Sollicitant une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du contrat Territoire-Lecture
N°DC2021/732	27/09/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Boissy-Saint-Léger
N°DC2021/733	28/09/21	Déclarant sans suite la consultation relative aux prestations de nettoyage des vitreries des bâtiments et des équipements de GPSEA et prestations de nettoyage des locaux de la médiathèque de l'Abbaye Nelson Mandel à Créteil - Lot 2 : prestations de nettoyage des locaux de la médiathèque de l'abbaye Nelson Mandela
N°DC2021/734	30/09/21	Adoptant le protocole d'accord transactionnel réglant à l'amiable le litige entre GPSEA et la société SINCOBA, co-traitant du groupement titulaire du marché de maîtrise d'œuvre n°S190046, relatif aux travaux de réaménagement de la Maison de la Nature et de l'Environnement (MNE) à Périgny-sur-Yerres
N°DC2021/735	30/09/21	Adoptant l'avenant n°1 au marché n°F200144 relatif à l'acquisition d'instruments de musique et petit matériel des 7 conservatoires territoriaux de GPSEA, Lot n°1 : Acquisition de percussions et instruments traditionnels neufs, accessoires, maintenance
N°DC2021/736	01/10/21	Adoptant la convention de mise à disposition d'exposition avec la société "Galerie Robillard"
N°DC2021/737	01/10/21	Portant création d'une vacation dans le cadre de l'activité culturelle du conservatoire de Limeil-Brévannes
N°DC2021/738	01/10/21	Sollicitant une subvention auprès d'Île-de-France Mobilités pour le financement de l'opération de réaménagement de l'éco-station bus de Boissy-Saint-Léger
N°DC2021/739	01/10/21	Sollicitant une subvention auprès de l'ANSSI pour le financement du parcours de cybersécurité des systèmes d'information de GPSEA au titre du plan France Relance
N°DC2021/740	01/10/21	Adoptant le marché n°S210148 relatif à l'Accompagnement de l'établissement public Grand Paris Sud Avenir dans la définition d'une stratégie de gouvernance de la donnée
N°DC2021/741	01/10/21	Adoptant l'avenant n°1 au marché n°T210108 relatif aux travaux de rénovation de la médiathèque d'Ormesson-sur-Marne, lot n°3 : CVC
N°DC2021/742	01/10/21	Adoptant l'avenant n°1 au marché n°T200173 relatif aux travaux d'aménagement du

		local de médecine préventive de GPSEA situé 1, allée des Rochers à Créteil - Lot n°4 : Peinture, revêtements muraux, revêtement de sol
N°DC2021/743	04/10/21	Adoptant l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'exposition avec l'association "Letourdumonde"
N°DC2021/744	04/10/21	Portant création d'une vacation dans le cadre des activités culturelles de la médiathèque de l'Abbaye-Nelson Mandela de Créteil
N°DC2021/745	04/10/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Santeny
N°DC2021/746	04/10/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur le lot de copropriété n°4 au sein de l'immeuble situé 28 rue Blanche à Alfortville.
N°DC2021/747	05/10/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur le bien situé 34 rue André à Boissy-Saint-Léger
N°DC2021/748	06/10/21	Adoptant le marché n°S210152 relatif à la prestation de mise à jour des maquettes des rapports d'activités "collecte des déchets" et "assainissement"
N°DC2021/749	06/10/21	Adoptant la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de mise en souterrain des réseaux situés rue de Marolles à Sucy-en-Brie

POINT N°04 : EXPOSE DU MAIRE.

1 – REMERCIEMENTS AUX MEMBRES DU CONSEIL :

J'avais adressé un courrier à Colette Gallard pour l'informer de la décision de notre conseil municipal du 14 octobre 2021 de donner son nom à la 1^{ère} rue qui sera créée dans la Charmeraie auquel j'avais joint un exemplaire du Boissy Mag n°170 qui retraçait son parcours.

Mme Colette Gallard a répondu par une lettre du 8 novembre dernier qui nous concerne tous dont je vous fais lecture :

« Monsieur le Maire,

Merci infiniment pour le courrier si chaleureux que vous m'avez fait parvenir, merci aussi à tout le conseil municipal pour cette décision.

J'en suis à la fois confuse et très honorée, et je ne peux m'empêcher de penser que cela aurait fait vraiment très plaisir à Jean, mon mari.

Si les circonstances le permettent, ce sera aussi pour moi un grand moment d'être là pour l'inauguration d'un quartier dont les rues seront dédiées à des femmes ayant quelques notoriétés, mais uniquement reconnue par leurs pairs, dans des domaines divers.

En vous renouvelant tous mes remerciements, je vous prie de croire à mes sincères salutations et à mon amitié. »

En effet, je lui ai donné rendez-vous, avec toutes et tous, pour inaugurer « ensemble » ; lorsque cela sera possible et en sa présence, la 1^{ère} rue de la Charmeraie qui portera son nom.

2 – CAMPAGNE DE VACCINATION :

Vous le savez cette 5^{ème} vague du COVID 19 est décrite comme la plus importante. De semaine en semaine la vaccination et la 3^{ème} dose sont ouvertes à un nombre croissant de nos concitoyens. En conséquence, nous avons été particulièrement bien avisés de planifier deux journées les 4 novembre et 2 décembre de l'ouverture d'un centre éphémère de vaccination à la salle des fêtes qui offre toutes les garanties de sécurité et de confort pour les équipes médicales et administratives et pour les patients, boisséens ou non.

Ainsi, plus de 800 d'entre eux ont pu recevoir la dose du vaccin Pfizer dont ils avaient besoin. Ce vrai succès, dont nous avons été largement remerciés, nous le devons aussi à l'engagement de l'adjointe au maire en charge de la santé, Muriel Ferry, et à celui de nos agents du centre communal d'action sociale, des directions générale et des ressources humaines, de la police municipale et de la salle des fêtes à qui je rends hommage en notre nom à tous.

Poursuivant nos efforts pour que le plus grand nombre soit vacciné dès qu'il le souhaite ; le site de la ville relaie les informations concernant la journée de vaccination du 19/12 organisée par le

pharmacien de la rue de Sucy ou celle du centre éphémère de Villecresnes le 19/12 également où les boisséens seront bienvenus.

Nous travaillons déjà à renouveler notre partenariat avec le centre de vaccination permanent de Bonneuil qui réouvre le 20 décembre et en lien avec l'ARS nous avons proposé d'organiser une nouvelle journée de vaccination à Boissy le samedi 8 janvier 2022 pour laquelle nous attendons l'accord.

Nous espérons que cela permettra à tout le monde de passer de joyeuses fêtes en famille en étant vacciné et protégé.

3 – IMPACT DE LA CRISE SUR LES MANIFESTATIONS :

Nous avons pu, en l'état actuel des mesures et dans le respect des gestes barrières, maintenir le marché de Noël les 17,18 et 19 décembre car il est organisé en extérieur. Le port du masque y sera obligatoire et le pass sanitaire exigé.

Par contre, le personnel communal au terme d'une consultation a préféré aux 2 tiers opter pour un colis et nous avons dû nous résigner ; comme la grande majorité des communes à remplacer le banquet des seniors et le réveillon solidaire par des coffrets gourmands pour les fêtes « très appréciés » et la traditionnelle cérémonie des vœux à la population par un message que j'adresserai, en votre nom à tous, à l'aide une courte vidéo sur le site de la ville à toutes les boisséennes et boisséens en début d'année.

4 – LANCEMENT DE LA CONSULTATION POPULAIRE :

Pour terminer, je souhaitais vous informer que conformément aux engagements pris et soucieux de redonner aux femmes leur plus juste place dans l'espace public, cette grande consultation est lancée à partir de ce weekend avec la distribution du Boissy Mag n°171.

Les habitants disposent d'un dossier de présentation de 5 femmes dans chacune des 7 catégories pour faire leur choix d'ici au 15 avril 2022 et d'un coupon réponse également téléchargeable sur le site de la ville pour l'exprimer.

Ce sont les 7 voies qui seront créées au fur et à mesure des réalisations des constructions de la ZAC « La Charmerie » qui porteront à terme le nom de femmes d'exception pourtant restées invisibles pour beaucoup jusqu'à aujourd'hui.

Nous voulons ainsi contribuer à réparer cette injustice et mettre ces femmes dans la lumière.

POINT N°05 : BILAN DE LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE DE FRANCE (EPFIF), LA VILLE ET GRAND PARIS SUD EST AVENIR : CESSION ET ACQUISITION REALISEES SUR L'ANNEE 2020.

Rapporteur : Le maire

Dans le cadre de la convention d'intervention foncière signée le 20 février 2018 entre l'établissement public foncier d'Ile-De-France (EPFIF), l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir et la ville, l'EPFIF a l'obligation de présenter son bilan d'activité annuel aux collectivités signataires de cette convention.

Sur l'année 2020, il n'y a eu aucune opération d'acquisition et de cession foncière réalisée par l'EPFIF ce qui implique un stock foncier identique à celui de 2019.

La valeur du stock foncier garanti par la ville au 31/12/2020 est de 4 016 000€.

La COMMISSION DES AFFAIRES TECHNIQUES - URBANISME - TRAVAUX - VOIRIE - ENVIRONNEMENT - CIRCULATION - TRANSPORT a émis un avis favorable le 07 décembre 2021.

Les membres du conseil présents et représentés ont pris acte de la présentation du bilan de l'année 2020.

POINT N°06 : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE CONCLUE ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE DE FRANCE, LA VILLE ET GRAND PARIS SUD EST AVENIR.

Rapporteur : Le maire

La ville et l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir ont signé une convention d'intervention foncière avec l'établissement public foncier d'Ile-De-France le 20 février 2018 pour conduire des actions de maîtrise foncière du secteur centre-ville à la gare, dans le cadre d'une politique de renouvellement urbain à coût maîtrisé. Il s'agit de pouvoir développer une offre diversifiée de logements et de permettre un parcours résidentiel préservant la mixité sociale de la ville.

Un premier avenant à ladite convention a été signé le 19 mars 2021 pour prendre en compte une opportunité de mutation sur les parcelles situées entre la voie ferrée, l'avenue du Général de Gaulle et la rue de Brévannes.

Compte tenu des nouvelles mutations foncières sur d'autres secteurs que ceux visés dans le périmètre de veille foncière actuel de la commune, il est proposé d'étendre ce périmètre à toutes les zones U du PLU en vigueur. La zone classée en N est donc exclue du champ d'action. La durée de la convention serait également prorogée jusqu'au 31 décembre 2026.

La COMMISSION DES AFFAIRES TECHNIQUES - URBANISME - TRAVAUX - VOIRIE - ENVIRONNEMENT - CIRCULATION - TRANSPORT a émis un avis favorable le 07 décembre 2021.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à la majorité avec 6 votes contre (Mme THIBAUT, M. JENDOUBI, Mme DE SOUSA, M. FOGEL, M. LARGER, Mme ISEL), l'avenant n°2 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France, la ville et l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir et autorisé le maire à la signer.

POINT N°07 : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CADRE AVEC VALOPHIS HABITAT EN VUE D'ASSURER UNE GESTION PATRIMONIALE PERENNE ET DE QUALITE.

Rapporteur : Le maire

La ville souhaite consolider son partenariat avec les bailleurs sociaux sur son territoire et garantir une pérennisation de leur patrimoine, au travers d'une démarche co-construite sur l'amélioration de l'habitat et les parcours résidentiels.

A cet effet, il est proposé une convention d'objectifs avec le bailleur social VALOPHIS. Cette convention fixe les engagements de programmes d'aménagements, de construction et de réhabilitation de VALOPHIS HABITAT et définit le nombre de réservations de logements pour la ville en contrepartie de garanties d'emprunts.

Cette convention ci-jointe est prévue pour une durée de 10 ans.

La COMMISSION DES AFFAIRES TECHNIQUES - URBANISME - TRAVAUX - VOIRIE - ENVIRONNEMENT - CIRCULATION - TRANSPORT a émis un avis favorable le 07 décembre 2021.

Les membres du conseil présents et représentés approuvent et autorisent à l'unanimité avec 4 abstentions (Mme THIBAUT, M. JENDOUBI, Mme DE SOUSA, M. FOGEL) le maire à signer la convention cadre avec Valophis Habitat.

POINT N° 08 : DEROGATION AUX OUVERTURES DU DIMANCHE

Rapporteur : Jacques DJENGOU

En application des dispositions de l'article L 3131-26 du Code du Travail : « *dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste de ces dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. [...] Lorsque ce nombre de dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public intercommunal à fiscalité propre dont la commune est membre.* »

Suite à la réception des demandes de dérogations au repos dominical établies par les commerces de détail, il est proposé de valider la liste de dérogation au repos dominical au conseil municipal sous réserve de l'avis conforme du conseil de la métropole du Grand Paris qui se tient le 17 décembre 2021 :

- 16 janvier
- 13 mars
- 12 juin
- 10 juillet
- 28 août
- 4 et 18 septembre
- 16 octobre
- 27 novembre
- 4, 11 et 18 décembre.

La COMMISSION DES AFFAIRES TECHNIQUES - URBANISME - TRAVAUX - VOIRIE - ENVIRONNEMENT - CIRCULATION - TRANSPORT a émis un avis favorable le 07 décembre 2021.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à la majorité avec 4 votes contre (M. BARTHES, M. NORMAND, M. TUZLU, Mme KLAJNBAUM) la liste de dérogation aux ouvertures du dimanche.

POINT N°09 : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE RÉPARTITION DES CHARGES RELATIVES À LA GARE ROUTIÈRE AVEC L'EPT GPSEA.

Rapporteur : Claire GASSMANN

Le pôle d'échange de Boissy-Saint-Léger est identifié comme pôle d'échange majeur de la région Ile-de-France (réseau principal du Plan de Déplacements Urbains Régional). Il accueille le terminus de la ligne A du RER, 8 lignes exploitées par Transdev (SETRA, CEAT, STRAV) dont 6 en terminus et 1 exploitée par la RATP (« le Noctilien »).

La gare routière, aménagée en 2008 par la Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne (CAHVM), s'étend sur une superficie d'environ 5000 m². Une convention d'exploitation signée le 26 août 2010 entre le Syndicat de Transports d'Ile-de-France (STIF) et la CAHVM désigne la CAHVM comme maître d'ouvrage du pôle, et lui confère ainsi les missions de gestion et d'exploitation de la gare routière.

Depuis 2008, l'offre de bus a fortement évolué et la gare routière est très sollicitée. Des problèmes de sécurité sont apparus au cours des dernières années, avec plusieurs accidents mortels impliquant des piétons et des bus.

En 2017, l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir, avec le concours d'Ile-de-France Mobilités, a piloté plusieurs études successives de sécurisation puis d'insertion urbaine et paysagère pour faire de la gare routière un site pilote de la nouvelle politique des « éco-stations bus ». Ces études ont abouti à la validation d'un scénario final qui prévoit l'élargissement de l'îlot central pour sécuriser les cheminements piétons, la réalisation d'un jardin central pour végétaliser la gare, l'intégration d'un auvent devant donner une véritable identité architecturale au pôle gare.

De nouveaux services seront implantés, notamment un local pour les conducteurs de bus, une cellule commerciale et la relocalisation des toilettes publiques au cœur de l'îlot. Un travail important sur l'éclairage a également été réalisé pour redonner une chaleur et une ambiance urbaine au pôle tout en harmonisant les différents espaces de la gare.

Les études de maîtrise d'œuvre ont été lancées en 2020 et ont permis de formaliser un dossier d'Avant-Projet Définitif validé en juin 2021.

Dans l'attente de la réalisation des travaux et en vue d'assurer une cohérence dans la gestion de ce pôle, les parties ont convenu d'établir une convention de répartition des charges pour la gare routière.

Cette convention a pour objectif de renouveler les termes de la précédente convention de répartition des charges entre la ville et la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne (CAHVM), signée en 2016 et arrivée à échéance en 2021.

La COMMISSION DES AFFAIRES TECHNIQUES - URBANISME - TRAVAUX - VOIRIE - ENVIRONNEMENT - CIRCULATION - TRANSPORT a émis un avis favorable le 07 décembre 2021.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à l'unanimité la convention de répartition des charges relatives à la gare routière avec l'EPT GPSEA et autorisent le maire à la signer.

POINT N°10 : ABROGATION DE LA DELIBERATION N°2020-06 PORTANT SUR LA SUBVENTION ACCORDEE A L'ACQUISITION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE.

Rapporteur : Thierry VASSE

En avril 2018, la municipalité, dans le cadre de sa politique locale de soutien à la mobilité respectueuse de l'environnement et d'encouragement des usagers à l'usage de moyens de déplacement alternatifs, a mis en place pour les Boisséens une aide à l'acquisition de Vélo à Assistance Electrique (VAE) à hauteur de 350 €, selon conditions.

Ce dispositif a suscité un réel engouement : en un peu plus de 4 ans, 95 Boisséens se sont orientés vers ce mode de déplacement doux, contribuant ainsi à lutter contre la pollution au niveau local.

Par ailleurs, fort de l'expérience des élus locaux, le Conseil Régional (au travers de Ile de France Mobilités) a décidé en 2020 d'attribuer aux Franciliens une subvention allant de 500 à 1 200 euros pour l'acquisition d'un VAE ou d'un vélo adapté aux personnes à mobilité réduite ainsi que pour une liste exhaustive d'accessoires connexes (casque, panier/sacoche et antivol).

Nous pouvons maintenant constater qu'Ile de France Mobilités applique systématiquement la déduction de l'aide locale à leur dispositif, plafonnant l'aide apportée aux Boisséens quel que soit la participation de la Ville.

Il a été proposé au conseil municipal du 14 octobre 2021 la mise en œuvre d'une nouvelle subvention dans l'intérêt des boisséens, qui remplacerait celle accordée pour l'acquisition de VAE sans contredire les termes de la convention d'Ile de France Mobilités.

En effet, l'acquisition d'un vélo à assistance électrique implique généralement l'achat d'un certain nombre d'équipements (antivol, casque, panier/sacoche, gilet réfléchissant, support GPS, béquille, rétroviseurs...) qui jusqu'à présent n'est pas pris en compte lors de la demande d'aide au niveau communal et rarement pris en charge par le dispositif de financement mis en place par Ile-de-France Mobilités. Selon le bilan présenté par Ile-de-France Mobilités en mars 2021, le montant moyen de ces accessoires représente 290 €.

Ainsi le dispositif communal proposé se consacre maintenant à l'acquisition des divers produits connexes nécessaires au bon usage, en toute sécurité, du vélo à assistance électrique et étendu aux vélos adaptés aux PMR pour permettre aux Boisséens de bénéficier d'un montant de 250€ en complément du montant accordé par Ile de France Mobilités à l'acquisition d'un VAE ou d'un vélo adapté.

Le dernier conseil municipal a approuvé cette aide à compter du 01 janvier 2022, il convient donc maintenant d'abroger la délibération de 2020 concernant l'aide accordée à l'acquisition de vélos à assistance électrique.

La COMMISSION DES AFFAIRES TECHNIQUES - URBANISME - TRAVAUX - VOIRIE - ENVIRONNEMENT - CIRCULATION - TRANSPORT a émis un avis favorable le 07 décembre 2021.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à l'unanimité l'abrogation de la délibération n°2020-06 portant sur la subvention accordée à l'acquisition de vélos à assistance électrique.

POINT N°11 : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC L'EPT GPSEA POUR LA PASSATION DE MARCHES RELATIFS A LA MISE A DISPOSITION D'AGENTS EN MATIERE DE PROPRIETE URBAINE.

Rapporteur : Fabrice NICOLAS

Depuis plusieurs années, l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) et Boissy-Saint-Léger font appel à une prestation de service extérieure afin de répondre à des besoins ponctuels de personnel en vue d'assurer la propreté de l'espace public.

De plus, ces deux collectivités sont attentives à offrir des débouchés aux publics relevant du champ de l'insertion et proposent en conséquence de réserver ce marché à des structures d'insertion par l'activité économique, conformément à l'article L2113-12 du code de la commande publique.

En 2018, la commune a identifié des besoins identiques à ceux de l'EPT GPSEA en matière de remplacements ponctuels de cantonnerie sur ses voiries, notamment pour assurer des renforts ou des remplacements d'agents absents. Les collectivités ont ainsi décidé de constituer un groupement de commandes afin de passer un ou plusieurs marchés de mise à disposition d'agents pour répondre à ces besoins en matière de propreté des voies communales et territoriales. Les marchés actuels, passés dans le cadre de ce premier groupement de commandes datant de 2019, arrivent à échéance au 31/12/2021.

Compte tenu des besoins identifiés, et de l'intérêt tant pour la ville que pour GPSEA de poursuivre les prestations réalisées dans le cadre de ces marchés, les deux collectivités souhaitent conclure un

nouveau groupement de commandes permettant de relancer des marchés pour répondre à ces besoins communs et ce à compter de 2022.

La convention de groupement de commandes proposée prévoit que le coordonnateur sera GPSEA. L'EPT sera chargé de la passation des marchés au nom des membres du groupement.

Le marché portera sur les prestations de mise à disposition d'agents en matière de propreté urbaine et notamment de cantonnerie, pour les besoins des collectivités membres.

C'est la commission d'appel d'offres de GPSEA, en qualité de coordonnateur, qui attribuera lesdits marchés.

A l'issue de la passation groupée, la commune exécutera elle-même son propre marché, y compris le règlement financier du marché portant sur ses besoins propres.

En conséquence, il est demandé :

- D'adopter la convention annexée, constitutive d'un groupement de commandes entre l'Établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir (coordonnateur) et la commune de Boissy-Saint-Léger, relative aux prestations de mise à disposition d'agents en matière de propreté des voies communales et territoriales, et notamment de cantonnerie ;
- D'autoriser monsieur le maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tous les documents afférents ;
- D'autoriser monsieur le maire à approuver l'attribution des marchés et d'autoriser le coordonnateur à signer les documents des marchés.

La COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INTERCOMMUNALITE a émis un avis favorable le 06 décembre 2021.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à l'unanimité les termes de la convention et la signature de la convention constitutive de groupement de commandes avec l'EPT GPSEA pour la passation de marchés relatifs à la mise à disposition d'agents en matière de propreté urbaine.

POINT N°12 : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHE RELATIF A LA MISE A DISPOSITION D'AGENTS DE REMPLACEMENT POUR LE SERVICE DE LA PROPRETE URBAINE.

Rapporteur : Fabrice NICOLAS

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée du marché conclu avec l'association PEP'SERVICES pour la mise à disposition d'agents de remplacement pour le service de la propreté urbaine.

Une convention relative à la constitution d'un groupement de commandes pour la mise à disposition d'agents pour le service de la propreté urbaine entre le territoire Grand Paris Sud Est Avenir et la commune a été adoptée en conseil municipal du 20 décembre 2018 par délibération n°2018-136.

La prestation de service consiste à pourvoir au remplacement d'un ou plusieurs agents, afin de répondre à des besoins ponctuels de personnel au sein des services de GPSEA et de la commune.

Afin d'y répondre, une consultation a été lancée. L'association PEP'SERVICES a été déclarée attributaire de ce marché.

Le terme de ce marché est fixé au 31 décembre 2021.

Les réflexions sur les besoins des collectivités à partir de 2022, nécessitent le recours à un nouveau marché afin d'assurer la continuité du service.

Cette consultation sera lancée selon la procédure d'un appel d'offres et les délais en vue de la désignation du futur titulaire nécessitent de prolonger le marché actuel conclu avec PEP'SERVICES jusqu'au 31 mars 2022.

Cette prolongation entraîne une augmentation du montant maximum annuel du marché fixé à 50 000 euros HT de 10% soit de 5 000 euros HT.

La COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INTERCOMMUNALITE a émis un avis favorable le 06 décembre 2021.

Les membres du conseil présents et représentés ont autorisé à l'unanimité le maire à signer l'avenant n°1 au marché relatif à la mise à disposition d'agents de remplacement pour le service de la propreté urbaine.

POINT N°13 : ACTUALISATION DU LOYER DU PRESBYTERE CONFORMEMENT A L'INDEX DES LOCAUX D'HABITATION.

Rapporteur : Fabrice NICOLAS

Le loyer du presbytère est soumis à la loi de 1948.

Le décret 2021-829 du 28 juin 2021 détermine les prix de base au mètre carré des locaux d'habitation ou à usage professionnel et précise que le loyer peut être augmenté au maximum de 0,09 %.

Le loyer du presbytère pour l'année 2021 était de 1272 €.

Le loyer réactualisé pour l'année 2022 est de 1273,14 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De réévaluer le loyer du presbytère pour l'année 2022,
- D'acter une réévaluation automatique chaque année après publication du décret.

La COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INTERCOMMUNALITE a émis un avis favorable le 06 décembre 2021.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à l'unanimité l'actualisation du loyer du presbytère conformément à l'index des locaux d'habitation.

POINT N°14 : AVANCE DE TRESORERIE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) AU TITRE DE L'EXERCICE 2022.

Rapporteur : Fabrice NICOLAS

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif distinct de la commune. Il possède également l'autonomie financière puisqu'il dispose de ressources propres et à son propre compte au trésor.

Le budget primitif 2022 de la commune sera proposé courant mars 2022. En annexe sera votée la subvention d'équilibre à verser au CCAS.

Pour pouvoir assurer chaque mois le paiement des charges qui lui incombent, notamment les frais de personnel, le CCAS doit disposer de ressources suffisantes et régulières. Il convient donc de lui verser une avance de trésorerie correspondant au quart du montant de la subvention de fonctionnement voté l'année précédente, soit 85 000 €.

Cette avance sur subvention permet de couvrir le premier trimestre de l'année 2022 dans l'attente du vote du budget primitif. Elle sera versée en fonction du besoin de trésorerie du CCAS.

La COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INTERCOMMUNALITE a émis un avis favorable le 06 décembre 2021.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à l'unanimité l'avance de trésorerie au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au titre de l'exercice 2022.

POINT N°15 : AUTORISATION DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022.

Rapporteur : Fabrice NICOLAS

Le budget primitif de l'exercice 2022 doit être voté avant le 31 mars 2022.

Dans ce cas, les dispositions légales relatives à la consommation de crédits avant le vote du budget primitif des collectivités territoriales sont les suivantes (Article L1612-1 du CGCT) :

- En section de fonctionnement, l'ordonnateur est en droit jusqu'à l'adoption du budget primitif de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et mandater les dépenses dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente, sans autorisation spéciale de l'assemblée délibérante.

- En revanche, les dépenses d'investissement (travaux, biens d'équipements) de l'exercice ne peuvent être engagées, liquidées et mandatées avant le vote du budget primitif qu'après autorisation de l'assemblée délibérante, et dans la limite de 25% des crédits d'investissements inscrits au budget de l'exercice précédent, hors crédits afférents au remboursement de la dette en capital.

Les recettes d'investissement sont exécutées sans autorisation préalable.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif lors de son adoption.

Afin de ne retarder ni le calendrier de passation des marchés de 2022 ni, plus généralement, les acquisitions d'équipements ou les opérations de travaux, il est proposé au conseil municipal d'appliquer ces dispositions en autorisant monsieur le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2022 avant l'adoption du budget primitif 2022, dans la limite de 25 % des dépenses d'investissement hors remboursement de la dette inscrites au budget total 2021 soit, selon le niveau de vote par chapitre et opération :

Chapitre ou opération	Crédits votés au budget 2021 (crédits ouverts)	Crédits ouverts 2022
20 – Immobilisations incorporelles	476 650,00 €	119 162,50 €
204 - Subventions d'équipement versées	92 200,00 €	23 050,00 €
21 – Immobilisations corporelles	3 428 325,00 €	857 081,25 €
23 – Immobilisations en cours	3 620 510,00 €	905 127,50 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	23 000,00 €	5 750,00 €
Total	7 640 685,00 €	1 910 171,25 €

Le budget étant l'acte qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes de l'exercice, la contraction de nouveaux emprunts doit attendre le vote du budget primitif.

La COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INTERCOMMUNALITE a émis un avis favorable le 06 décembre 2021.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à la majorité avec 2 votes contre (M. LARGER, Mme ISEL) l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement du budget principal avant le vote du budget primitif 2022.

POINT N°16 : CREANCES IRRECOURVABLES : ADMISSION EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES.

Rapporteur : Fabrice NICOLAS

La trésorerie principale sollicite l'admission en non-valeur de titres de recettes pour un total de 2831,22 € correspondant à deux listes pour les exercices 2015 à 2020.

Ces titres concernent les participations familiales pour des prestations scolaires et périscolaires.

De même, la trésorerie sollicite la commune pour une extinction de créances à hauteur de 5 250,94 €.

Les admissions en non-valeur :

L'admission en non-valeur est une mesure d'apurement comptable qui consiste à abandonner les créances qui se révèlent irrécouvrables malgré les poursuites et les actions engagées par la trésorerie. Les procédures de recouvrement mises en place ont été menées jusqu'à leur terme soit en se heurtant à l'impossibilité de déterminer la nouvelle adresse des débiteurs, soit en raison de l'absence de bien à saisir, soit en raison du montant exigible.

Une opération comptable d'admission en non-valeur est nécessaire pour constater les pertes détaillées dans la liste établie par la trésorerie de Boissy-Saint-Léger et arrêtées à un montant total de 2 831,22 €.

Toutefois, il est à préciser que l'admission en non-valeur n'éteint pas la dette du redevable. Le titre émis garde son caractère exécutoire. Cette procédure ne fait pas obstacle au recouvrement éventuel et à l'exercice des poursuites si les conditions en sont réunies. Elle est mise en œuvre pour apurer les comptes de prise en charge des titres de recette.

Ces titres concernent les exercices budgétaires suivants :

1^{ère} liste :

2016 : 7,07 €

2017 : 155,47 €

2019 : 203,78 €

Soit un total de 366,32 €

2^{ème} liste :

2015 : 47,37 €
2016 : 62,07 €
2017 : 806,24 €
2018 : 1 439,11 €
2019 : 22,50 €
2020 : 87,61 €
Soit un total de 2 464,90 €

Les créances éteintes :

Les créances éteintes s'imposent à la collectivité suite à une procédure de surendettement, lorsque plus aucune action de recouvrement n'est possible. Elles font suite à une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

Les créances étant, de droit, annulées par décision du juge, elles sont définitivement effacées. L'annulation définitive de créances s'élève à 5 250,94 € et concerne 4 dossiers pour qui une décision de justice a été ordonnée. Ces créances concernaient des taxes, des factures de restauration scolaire, d'accueil du matin et du soir ainsi que du centre de loisirs pour l'exercice budgétaire 2017 à 2019.

Les états seront disponibles pour consultation le jour de la séance du Conseil Municipal.

La COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INTERCOMMUNALITE a émis un avis favorable le 06 décembre 2021.

*Les membres du conseil présents et représentés ont autorisé à l'unanimité
l'admission en non-valeur et créances éteintes.*

POINT N°17 : TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES - LIMITATION A 40% DE L'EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION.

Rapporteur : Fabrice NICOLAS

Les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement. Les collectivités étaient autorisées à supprimer cette exonération sur la part communale, ce que la ville avait fait par une délibération du conseil municipal du 15 février 2013 à compter des impositions de 2014.

A compter de 2021, suite au transfert de la part départementale de la taxe foncière bâtie aux communes, ce dispositif ne fonctionne plus et l'article 16 de la loi de finances de 2020 prévoit que cette suppression d'exonération n'est plus possible.

En revanche, les communes peuvent, par une délibération, dans les conditions prévues à l'article 1639 A bis du code général des impôts (CGI) et pour la part qui leur revient, réduire l'exonération à 40 %, 50 %, 60 %, 70 %, 80 % ou 90 % de la base imposable.

Cette nouvelle délibération s'appliquera à compter des impositions émises en 2023 (sur les constructions neuves de locaux d'habitation achevées à compter de 2022).

Il est donc proposé au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à 40% de la base imposable. Pendant les deux premières années, le propriétaire ne sera donc assujéti à la taxe foncière sur les propriétés bâties que sur 60% de la valeur foncière de son bien.

La COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INTERCOMMUNALITE a émis un avis favorable le 06 décembre 2021.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à l'unanimité la limitation à 40% de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.

POINT N°18 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION AQUA BLEUE BOISSY.

Rapporteur : Pierre CHAVINIER

L'association *Aqua Bleue Boissy* est une nouvelle association boisséenne ayant pour objet l'apprentissage de la natation à tous les publics.

Ses principaux objectifs sont :

- Familiariser les enfants avec l'eau, prévenir les accidents, et agir contre l'aquaphobie,
- Permettre l'acquisition des compétences minimales pour assurer que chaque pratiquant puisse assurer sa propre sécurité dans l'eau,
- Développer l'acquisition d'habilités motrices transversales à travers la pluridisciplinarité permettant d'aboutir à la maîtrise de la natation,
- Au-delà, certifier l'acquisition de savoir-faire techniques et l'appropriation de l'environnement de la compétition sportive,
- Par ailleurs, à court terme, contribuer à rattraper le retard accumuler durant la pandémie en termes d'apprentissage de la natation chez les enfants et les jeunes, considérant qu'à cette heure en France, il manque une année d'apprentissage à toute une génération, donc qu'une année a été perdue dans la lutte contre la noyade du jeune enfant.

Pour les mettre en œuvre et honorer les premières dépenses (assurances, petit-matériel, rémunération des maîtres-nageurs...), l'association sollicite auprès de la collectivité une subvention exceptionnelle de 2 000 euros.

La COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INTERCOMMUNALITE a émis un avis favorable le 06 décembre 2021.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à la majorité avec 4 votes contre (Mme THIBAUT, M. JENDOUBI, Mme DE SOUSA, M. FOGEL) le versement de la subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association Aqua Bleue Boissy.

POINT N°19 : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE (SIFUREP).

Rapporteur : Eveline NOURY

Le SIFUREP a pour missions d'organiser, gérer et contrôler le service public funéraire sur le territoire d'Ile-de-France, pour le compte des collectivités qui y sont adhérentes.

Il est le partenaire des collectivités dans l'organisation, la gestion et le contrôle du service public funéraire sur leur territoire.

Chaque commune adhérente est représentée au sein du comité du SIFUREP. Tous les 6 ans selon le calendrier des élections municipales, les conseils municipaux des communes adhérentes élisent un délégué et un suppléant pour les représenter.

Ces missions sont exercées avec le souci constant de répondre aux besoins des familles endeuillées et des communes.

1) Les missions du SIFUREP

- Il gère le service extérieur des pompes funèbres via un contrat de délégation de service public attribué à OGF pour une durée de 6 ans.
- Il assure la gestion de 7 équipements funéraires par gestion déléguée :
 - o 5 crématoriums : Mont-Valérien à Nanterre, Val de Bièvre à Arcueil, Parc à Clamart, Champigny-sur-Marne et Montfermeil,
 - o 2 chambres funéraires : Nanterre et Montreuil,
- Il assiste et conseille les collectivités en matière de législation funéraire par son expertise dans le domaine juridique.
- Il aide les collectivités dans la gestion de leur cimetière avec la centrale d'achat et la compétence « cimetières » qui permet aux villes qui le souhaitent de lui transférer la gestion de leur cimetière.
- Il mène une enquête annuelle sur les tarifs des cimetières diffusée à toutes les communes adhérentes.

2) Les chiffres clés

- 106 communes sont adhérentes au SIFUREP.
 - Le coût annuel d'adhésion est de 0,05270 € par habitant pour chaque commune.
- 65 collectivités ont souscrit à la centrale d'achat (15 marchés sont disponibles pour répondre à des besoins nombreux et diversifiés).
 - Le coût annuel d'adhésion est de 964,39 € + 481,75 € par marché souscrit.
- 5 819 obsèques organisées par OGF/PFG en 2020 sur le territoire du SIFUREP (+21,3% par rapport à 2019), dont :
 - 3 714 au tarif général SIFUREP ;
 - 539 obsèques ont concerné des personnes dépourvues de ressources et des enfants de moins d'un an.

3) Les faits marquants

- **Une année bouleversée par la Covid-19, avec une hausse des décès sans équivalent depuis l'après-guerre.** L'épidémie du virus de la Covid-19 a plongé chacun de nous et chacune des communes du syndicat dans une situation d'urgence sanitaire. La mortalité a été exceptionnellement importante en 2020 avec près de 669 000 décès toutes causes confondues, soit 56 000 décès de plus qu'en 2019 (+ 9%). L'Ile-de-France a été la région métropolitaine la plus touchée par le surcroît de mortalité, avec une augmentation de 20% des décès par rapport à la moyenne des cinq années précédentes.

Le seuil des 100 000 décès dus à l'épidémie de la Covid-19 a été dépassé entre le printemps 2020 et 2021, ce qui inscrit cette pandémie dans la lignée des grandes épidémies du 21^{ème} siècle ;

- **Des deuils compliqués**, au-delà du constat du nombre exceptionnel de défunts. Avec le vieillissement de la population, les personnes âgées de plus de 60 ans, en situation précaire, sont parfois frappées de par leur isolement, de « mort sociale ». La crise sanitaire a amplifié cette situation jusqu'à parfois rendre ces décès « invisibles ». Le décès est parfois constaté plusieurs semaines après, le voisinage s'interrogeant sur leur responsabilité dans l'isolement des aînés ;
- Malgré les restrictions sanitaires, le SIFUREP a fait le choix volontaire de maintenir la **13^{ème} édition du colloque annuel qui s'est tenue le 26 janvier 2021 en distanciel**, sous le titre « Funéraire et avenir : comment apprendre à vivre avec la crise sanitaire ? ». L'objectif a été d'offrir aux participants un partage d'informations et de réflexion sur les conséquences de la crise sanitaire, pour les professionnels et les familles endeuillées. Le replay de près de 2h30 de ce colloque est disponible sur : sifurep.tv ;
- Comme chaque année au moment de la Toussaint, des « temps de mémoire » ou « journées du souvenir » sont proposés dans les crématoriums aux familles ayant perdu un proche dans l'année. Il s'agit de **profiter d'un moment privilégié de recueillement civil et collectif**. Les familles sont nombreuses à y participer, appréciant les gestes symboliques proposés ;
- En complément du **guide des obsèques** régulièrement actualisé et mis à disposition des communes adhérentes, le SIFUREP édite chaque année **un encart des tarifs funéraires** qui précise et explique le prix des prestations qui doivent être proposées aux familles endeuillées sur les communes adhérentes au SIFUREP. Le guide est mis gratuitement à disposition sur demande, et se trouve également accessible sur le site internet : sifurep.com ;
- **Le SIFUREP a procédé à une refonte complète de son site internet** pour que les internautes puissent découvrir de façon plus intuitive et exhaustive les activités du syndicat, les services proposés pour l'organisation des obsèques et des éclairages sur les évolutions du secteur funéraire.
Le site a été optimisé pour référencer des rubriques repensées et de nouvelles fonctionnalités.
Pour découvrir le nouveau site internet : <https://sifurep.com/> ;
- **Pendant la crise sanitaire, un accompagnement renforcé** par le maintien de la relation de proximité avec les villes adhérentes a été une priorité du SIFUREP. Le SIFUREP a également organisé une web-conférence le 21 avril 2020, à laquelle une quarantaine de collectivités a participé pour obtenir des éclairages et précisions sur la réglementation liée au virus Covid-19, très évolutive durant cette période.

4) Le service extérieur des pompes funèbres

La loi du 8 janvier 1993 a supprimé le monopole communal des pompes funèbres et donne aux familles la liberté de choisir leur entreprise funéraire. Néanmoins, les communes peuvent continuer d'assurer le service extérieur des pompes funèbres.

106 d'entre elles en Ile-de-France ont délégué cette possibilité au SIFUREP.

En tant qu'autorité concédante, le SIFUREP a lancé une procédure de délégation de service public confiée à l'opérateur OGF (marque commerciale PFG-Pompes Funèbres Générales). Les familles s'adressent à l'entreprise de pompes funèbres de leur choix, mais peuvent bénéficier si elles le

souhaitent, des conditions de tarifs préférentiels négociées par le SIFUREP avec OGF pour une durée de 6 ans (le contrat actuel court du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2025).

Le contrat de délégation du service extérieur des pompes funèbres présente quatre avantages pour les familles :

- **Des tarifs négociés** pour l'organisation des obsèques qui sont en moyenne inférieurs de 8,11% par rapport aux tarifs généraux pratiqués par les organismes funéraires privés : l'engagement tarifaire permet de proposer aux familles un service complet d'obsèques à un prix de 1 905 € TTC pour une inhumation et de 1 518 € pour une crémation,
- **La gratuité** des obsèques **pour les enfants de moins d'un an**,
- **La prise en charge à 50%** des frais d'obsèques **pour les enfants de moins de seize ans**,
- **La prise en charge** des obsèques par le délégataire **des personnes dépourvues de ressources à la place des communes adhérentes**, dès lors qu'elles sont décédées sur le territoire des communes adhérentes, sur la base d'une attestation du CCAS.

Le contrat s'applique pour les défunts qui réunissent les conditions cumulatives suivantes :

- Le défunt est domicilié sur le territoire d'une commune du SIFUREP,
- Le défunt est décédé sur le territoire d'une des communes du SIFUREP ou sur le territoire de la commune de Paris,
- La mise en bière doit être effectuée sur le territoire du SIFUREP ou sur le territoire de la commune de Paris,
- La cérémonie, l'inhumation ou la crémation doivent se dérouler sur le territoire d'une des communes du SIFUREP.

Ces conditions cumulatives expliquent **l'importance de la continuité territoriale** du territoire couvert par le SIFUREP. Si davantage de communes voisines les unes des autres sont adhérentes au SIFUREP, un plus grand nombre de familles peuvent bénéficier des conditions tarifaires proposées par le syndicat. En effet, il arrive que des administrés d'une commune adhérente décèdent dans un établissement de santé d'une commune limitrophe non adhérente. En conséquence, les conditions cumulatives ne sont pas remplies.

Le SIFUREP réalise un contrôle par des visites mystères notamment, pour mesurer la qualité de l'accueil des usagers dans les agences PFG et s'assurer de la bonne application des procédures et de l'offre tarifaire pris par le concessionnaire dans le cadre de la délégation de service public.

5) Les équipements funéraires

Les chambres funéraires sont des équipements qui accueillent les corps des personnes décédées avant l'inhumation ou la crémation.

Au total, on dénombre 2 566 admissions sur les deux équipements gérés par le syndicat en 2020, soit une hausse de 3,97% par rapport à 2019.

- La chambre funéraire de Nanterre : délégataire OGF, 1 724 admissions enregistrées en 2020, soit une hausse de 4,7% par rapport à 2019 ;
- La chambre funéraire de Montreuil : délégataire OGF, 842 admissions en 2020 soit une hausse de 2,4% par rapport à l'année précédente.

Les crématoriums sont les établissements où sont incinérés les corps des défunts. Pour répondre à l'augmentation des demandes de crémation, le syndicat a négocié des contrats de délégation de service public pour la construction et l'exploitation de plusieurs équipements géographiquement répartis en Île de France afin de satisfaire le mieux possible ce besoin.

Au total, on dénombre 9 414 crémations sur les cinq équipements gérés par le syndicat en 2020 (soit une hausse de 18,96% par rapport à l'année 2019).

- Crématorium du Mont valérien à Nanterre : concessionnaire OGF, 2 295 crémations en 2020 (soit une hausse de 24% par rapport à l'année 2019) ;
- Crématorium du Val de Bièvre à Arcueil : concessionnaire G2F, 1 719 crémations en 2020 soit une hausse de l'activité de 13,5% par rapport à 2019 ;
- Crématorium du Parc de Clamart : concessionnaire OGF, 2 178 crémations en 2020, soit une hausse de l'activité de 11,7% par rapport à 2019 ;
- Crématorium de Champigny-sur-Marne : concessionnaire SEM funéraire de la Ville de Paris, 1 770 crémations en 2020, soit une baisse de l'activité de 22,2% par rapport à 2019 ;
- Crématorium de Montfermeil : concessionnaire OGF, 1 452 crémations en 2020, soit une hausse de l'activité de 26% par rapport à 2019, qui font suite aux importants travaux de rénovation de cet équipement, inaugurés en octobre 2019.

La COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INTERCOMMUNALITE a émis un avis favorable le 06 décembre 2021.

Les membres du conseil présents et représentés ont pris acte de la présentation du rapport d'activité 2020 du SIFUREP.

POINT N° 20 : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DU SYNDICAT MIXTE INFOCOM'94.

Rapporteur : Evelyne BAUMONT

Le syndicat mixte informatique INFOCOM'94 regroupe aujourd'hui 16 communes plus le territoire Grand Paris Sud Est Avenir.

Les communes membres sont : Créteil, La Queue-en-Brie, Maisons-Alfort, Saint-Maur-des-Fossés, Sucy-en-Brie, Boissy-Saint-Léger, Nogent-sur-Marne, Saint-Maurice, Ormesson-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Villiers-sur-Marne, Villecresnes, Marolles-en-Brie, Mandres-les-Roses, Périgny-sur-Yerres, Limeil-Brévannes.

Le syndicat agit pour les comptes de ces différentes collectivités, acquiert et gère des logiciels métiers (domaine des finances, ressources humaines...) dont il assure ensuite la maintenance et le renouvellement.

Chaque année le syndicat présente un rapport d'activité annuel à destination des communes membres.

Budget 2020

Les dépenses du Syndicat en 2020 étaient de :

- En investissement **2 008 160 €**
- En fonctionnement **4 459 833 €**

Le montant global du budget 2020 s'élève à **6 467 993 €**.

En 2020, INFOCOM'94 a dépensé 9,91 € /habitant pour ses adhérents qui lui ont versé 7,50€ /habitant.

Faits marquants pour l'année 2020

Entre janvier et septembre, trois présidents se sont succédés. Alain Guétrot, président depuis 2015, a donc été jusqu'au bout de son mandat qui s'est prolongé du fait des événements sanitaires et du

report du deuxième tour des élections municipales. Ayant choisi de ne pas renouveler sa délégation dans sa commune de Saint-Maurice, sans mandat, il n'a pas pu aller au bout de la transition. C'est Jean-Daniel AMSLER, 2^{ème} vice-président, qui avec le soutien tacite d'Alain Guétrot, a assuré l'intérim et accompagné la transition jusqu'à la désignation du nouveau président, Hamza MOKHTARI et de son bureau, lors du comité le 22 septembre 2020.

Janvier/ février 2020 :

- Lancement marché innovation MANTY I94, SMAU, GPSEA, VILS, CHSM, NOSM, VISM sur la GF et la RH.
- Co-écriture du CCTP parapheur transversal.
- GMAO AS-TECH : lancement de LQEB.

Mars /avril 2020 :

- Travaux de réfection du rez-de-chaussée.
- GMAO AS-TECH : lancement de BOSL.

Mai 2020 :

- Universités d'été CIRIL.
- Médiathèques : démarrage de Maisons-Alfort.
- Médiathèques : point GPSEA.
- DECLIC : Dossier numérique du citoyen (DINUM).
- Point Parapheur.

Juin 2020 :

- Rencontre nationale Déclic MEGALIS
- Ateliers AS-TECH à BOSL, SMAU et CRE

Juillet / aout 2020 :

- Début de l'intérim de Jean-Daniel Amsler en tant que président d'INFOCOM'94.
- Médiathèque : Extension du périmètre Savoirsphère

Septembre / décembre 2020 :

- Médiathèques : démarrage de SMAU.
- Accompagnement des adhérents sur la Déclaration Sociale Nominative (DSN)
- Fin des travaux de récupération de chaleur.
- Rendez-vous des maires avec le nouveau président (Hamza Mokhtari).

Projet Manty

C'est en 2018, qu'INFOCOM'94 est sollicité par certaines de ses collectivités adhérentes pour acquérir dans son catalogue un outil d'analyse décisionnelle.

Porté par un COPIL où étaient représentés 8 de ses 17 adhérents, un vrai travail de sensibilisation a été amorcé en parallèle du lancement de la démarche. L'objectif visé était le développement des bonnes pratiques en matière d'utilisation et d'analyse de la donnée en tant qu'outil d'aide à la décision. En 2020, on note chez la plupart des collectivités, une réelle volonté de soigner la place des données issues des applicatifs métier dans leur processus de décision.

Décembre 2019/janvier 2020

- Réunion de cadrage
- Installation et paramètre de la solution
- Atelier de travail bibliothèques d'indicateurs
- Formations techniques et fonctionnelles

Février 2020/mars 2020

- Test des environnements et des indicateurs
- Ajustements de paramétrages
- Recette fonctionnelle des environnements et des indicateurs
- Formation sur le modèle de l'entrepôt

Avril 2020

- Mise en production

De mai à décembre 2020

- Intégration de nouvelles applications métier dans la plateforme d'analyse décisionnelle

Mise en place de la Déclaration Sociale Nominative (DSN)

Mise en œuvre progressive depuis 2017 et généralisée depuis le 1^{er} janvier 2019, la DSN remplace dans la plupart des cas la DADS-U. Cette déclaration unique, mensuelle et dématérialisée permet aux employeurs de simplifier, sécuriser et fiabiliser les obligations sociales.

Tout comme lors de la mise en place du prélèvement à la source (PAS), INFOCOM'94 a mis son expertise au service de ses adhérents en les accompagnant dans cette démarche. Cela a favorisé la limitation des recours aux prestations de l'éditeur et a également continué d'affirmer la systématisation du mode projet par INFOCOM'94. GRU, médiathèques ou encore GMAO ont bénéficié de cette méthode.

INFOCOM'94 pilote le lancement de la M57

C'est en 2019 qu'émerge le sujet. Les chefs de projets Finances d'INFOCOM'94, s'en emparent et organisent des réunions pour en déterminer les contours et inciter les adhérents à s'inscrire dans la démarche. Les trois collectivités que sont Saint-Maurice, Ormesson-sur-Marne et La-Queue-En-Brie se lancent.

DECLIC

INFOCOM'94 est membre de l'association Déclic, qui rassemble des mutualisateurs d'IT dans les collectivités territoriales (45 structures OPSN « Opérateur public de services numériques » touchant plus de 17 000 collectivités).

En 2020, l'association participe à de nombreux travaux avec les ministères :

- Ministère de l'Intérieur : pour la transformation et la stabilisation du RE (registre électoral unique) et des applicatifs de gestion des élections ;
- Ministère de la Justice pour les échanges dématérialisés de l'état civil (COMEDDEC) ;
- Avec la DINUM (direction interministérielle du numérique), DCANT, TNT... ;
- Secrétariat d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques ;
- Ministère de la Transformation et de la Fonction publique ;

INFOCOM'94 y prend pleinement part.

La COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INTERCOMMUNALITE a émis un avis favorable le 06 décembre 2021.

Les membres du conseil présents et représentés ont pris acte de la présentation du rapport d'activité 2020 d'Infocom'94.

POINT N° 21 : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE.

Rapporteur : Eveline NOURY

La présente convention vise à définir un nouveau projet stratégique globale pour les familles boisséennes. Elle est établie à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques de la ville.

Le projet de Convention Territoriale Globale (CTG) se substituera à l'actuel Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et prendra effet rétroactivement au premier janvier 2021 pour une durée de cinq ans.

Les objectifs partagés par les parties sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
 - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
 - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
 - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
 - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
 - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
 - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
 - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
 - Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

Cette convention est le résultat d'échanges réguliers entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et la ville afin d'améliorer la qualité du service public.

La COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INTERCOMMUNALITE a émis un avis favorable le 06 décembre 2021.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à l'unanimité les termes et l'autorisation donnée au maire de signer la convention territoriale globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne.

POINT N° 22 : CREATION DE TARIFS POUR LA PUBLICATION DE PUBLICITES DANS LE GUIDE DE LA VILLE 2022.

Rapporteur : Jacques DJENGOU

CONTEXTE

La dernière édition du guide la ville date de 2017 et a été tirée à 9 000 exemplaires pour un coût de 0 euro.

Il a été diffusé dans l'ensemble des boîtes aux lettres de la ville et mis à disposition dans les différents services de la mairie.

L'édition 2017 avait été confiée à un prestataire qui a pris en charge la mise en page et l'impression contre l'exclusivité de la régie publicitaire. Cette solution a pour avantage de ne rien coûter à la collectivité. Cependant, un certain nombre de commerçants se sont plaints d'avoir été « harcelés » par les commerciaux de l'entreprise qui cherchaient à leur vendre un encart.

PROPOSITION POUR 2022

Afin d'éviter la situation de l'édition 2017, la municipalité souhaite produire le guide pratique en interne par le service communication de la ville.

Depuis peu, les moyens en communication de la ville ont été renforcés, principalement grâce au lancement d'un nouveau site beaucoup plus complet, pratique et lisible. En conséquence, l'ensemble des informations présentes traditionnellement dans le guide de la ville se trouve également sur internet. Pour la part de population la plus jeune (jusqu'à 50 ans) la recherche d'informations via le web (et donc sur le site de la ville pour ce qui concerne Boissy) est devenue un réflexe, et la distribution systématique d'un exemplaire d'un guide de la ville à chaque foyer n'apparaît plus comme une nécessité. Néanmoins, il existe une part de la population qui reste attachée au média papier, en particulier les seniors.

Il est donc nécessaire de continuer à produire ce guide, tout en adoptant une autre approche : proposer le guide à ceux qui en font la demande ou/et un public ciblé (les seniors, les nouveaux habitants...).

Cette option est aujourd'hui rendue possible grâce aux techniques modernes d'impression qui permettent d'obtenir des tirages en petite quantité et de qualité identique à l'offset.

Dans une logique de développement durable et afin de minimiser le gaspillage de papier, ce support complémentaire avec le nouveau site internet ne sera donc plus distribué en « toutes boîtes » mais sera imprimé « à la demande » par 1000/2000 exemplaires.

Le guide sera également disponible « en ligne » sur le site internet de la ville. Cette solution plus économique et écologique permettra d'effectuer des mises à jour plus régulières et d'avoir ainsi un guide d'actualité de la ville. Il est aussi prévu une mise à jour de ce support tous les deux ans.

De même, afin d'éviter tout doublonnage de l'information, certaines parties (comme les associations) n'existeront plus car un support dédié existe désormais (guide des associations).

Pour finir, afin de minimiser les coûts de production/impression, nous proposerons aux entreprises boisséennes et non boisséennes l'achat d'espaces publicitaires.

Un tarif préférentiel pour les entreprises boisséennes sera mis en place.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Type d'insertion	Tarifs TTC Entreprises Boisséennes	Tarifs TTC Entreprises non Boisséennes
1/4 page*	125,00 €	200,00 €
1/3 page*	150,00 €	250,00 €
1/2 page*	200,00 €	300,00 €
1 page intérieure	300,00 €	400,00 €
2 ^{ème} de couverture	400,00 €	500,00 €
3 ^{ème} de couverture	450,00 €	550,00 €
4 ^{ème} de couverture	500,00 €	600,00 €
Option mise en page - 1h**	35,00 €	55,00 €

* Base : Format vertical, carré ou horizontal

** Base horaire - Hors achat d'art

La COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INTERCOMMUNALITE a émis un avis favorable le 06 décembre 2021.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à l'unanimité la création de tarifs pour la publication de publicité dans le guide de la ville 2022.

POINT N° 23 : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE MUTUALISATION ENTRE LA VILLE DE BOISSY-SAINT-LEGER ET LA VILLE DE BONNEUIL-SUR-MARNE POUR LA PRISE EN CHARGE DES COUTS RELATIFS AU CENTRE DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19 PORTE ET ORGANISE PAR BONNEIL-SUR-MARNE.

Rapporteur : Muriel FERRY

Confrontée à la pandémie de Covid19, la ville a engagé tous les moyens à sa disposition pour déployer une politique active de vaccination.

Cependant, sa candidature à l'accueil d'un centre de vaccination n'a pas été retenue par l'Etat local. Parmi les 13 centres implantés dans le département, plusieurs l'ont été dans des villes proches. Boissy-Saint-Léger a alors orienté les habitants vers ceux-ci.

Cependant, plusieurs boisséennes et boisséens ont rapidement témoigné de difficultés pour obtenir des rendez-vous.

Dans ce contexte et afin de garantir aux administrés une vaccination rapide et la possibilité d'un accompagnement, la ville de Boissy-Saint-Léger et celle de Bonneuil-sur-Marne ont construit un partenariat actif destiné à réserver des créneaux de vaccination.

La ville a ainsi pu déployer en parallèle un accompagnement pour les personnes les moins mobiles et les plus isolées.

Cette collaboration entre les deux collectivités a permis la vaccination de près de 2 300 boiséennes et boisséens parmi les plus exposés.

L'expression de cette solidarité doit aujourd'hui s'exercer dans la prise en charge des coûts résiduels du centre de vaccination afin que la ville de Bonneuil-sur-Marne ne les supporte pas seule. En effet,

malgré les recettes importantes perçues pour l'accueil du centre, en particulier de la part de l'ARS, la collectivité d'accueil est contributrice au coût de l'opération.

Notre ville souhaite contribuer à la solidarité entre nos deux villes en conventionnant avec Bonneuil-sur-Marne pour prendre en charge la part qui lui incombe à hauteur de 10 321,09 €.

La COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INTERCOMMUNALITE a émis un avis favorable le 06 décembre 2021.

Les membres du conseil présents et représentés ont autorisé à l'unanimité le maire à signer la convention de mutualisation entre la ville de Boissy-Saint-Léger et la ville de Bonneuil-sur-Marne pour la prise en charge des coûts relatifs au centre de vaccination contre la covid-19 porté et organisé par Bonneuil-sur-Marne.

POINT N° 24 : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION AVEC LE CIG PETITE COURONNE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN CONSEILLER DE PREVENTION.

Rapporteur : Eveline NOURY

La mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité relève de la responsabilité de l'autorité territoriale en qualité d'employeur. L'autorité territoriale est ainsi chargée de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous son autorité.

Le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, prévoit que la collectivité doit obligatoirement désigner des agents chargés de l'assister dans cette mission :

- Un ou plusieurs assistants de prévention (niveau de proximité) ;
- Le cas échéant un ou des conseiller(s) de prévention (coordination) ;

Concernant la fonction de conseiller de prévention, l'article 5 de ce même décret prévoit explicitement que celle-ci ne peut pas être effectuée par l'agent chargé des fonctions d'inspection (ACFI).

L'autorité territoriale a toutefois eu l'occasion d'attester le haut niveau d'expertise et la grande qualité des travaux délivrés par l'ACFI dans le cadre de la convention de mise à disposition par le CIG.

Aussi, sur le même modèle, la ville souhaite étendre et renforcer son partenariat avec le service Ergonomie et Ingénierie de la Prévention des Risques Professionnels (EIPRP) du CIG Petite couronne, et solliciter également la mise à disposition d'un conseiller de prévention.

Cette convention permettra à la ville de bénéficier d'un profil sénior, à haut niveau d'expertise, bénéficiant des formations spécialisées et de l'apport du service EIPRP du CIG Petite couronne.

L'agent mis à disposition effectuera ses missions directement au sein des locaux de la ville, sur son temps de mise à disposition, à raison de plusieurs jours par mois, et sera l'interlocuteur de référence de l'autorité territoriale, des assistants de prévention et des responsables de service.

Après analyse conjointe du besoin par la ville et le CIG, la convention prévoira un volume prévisionnel de 2 jours de présence dans les locaux de la Ville à minima par mois.

La tarification par le CIG s'effectue sur la base d'un montant forfaitaire journalier fixé à 700€ par jour d'intervention. Ce tarif est fixé chaque année par le conseil d'administration du CIG.

Les missions du conseiller de prévention mis à disposition de la ville seront notamment :

- Animer et coordonner les fonctions des assistants de prévention ;
- Conseiller les services : sur les matériels adaptés, en matière d'ergonomie, de protection individuelle et répondre aux questions pratiques opérationnelles ;
- Organiser et participer à la communication interne en matière de prévention ;
- Participer à rendre compte de la politique de prévention en CHSCT ;
- Suivre et veiller au respect des obligations de formation en santé sécurité ;

La mise en place de cette convention permettra ainsi un partenariat renforcé avec le service EIPRP du CIG Petite couronne et la ville pourra bénéficier de la forte complémentarité et synergie entre les interventions de l'ACFI et celles du conseiller de prévention.

L'organisation ainsi proposée, qui vise un plus haut niveau d'expertise sur la mise en œuvre des missions de prévention santé sécurité au travail, doit permettre à la ville de disposer de moyens d'action renforcés dès le début de l'année 2022.

La COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INTERCOMMUNALITE a émis un avis favorable le 06 décembre 2021.

Les membres du conseil présents et représentés ont autorisé à l'unanimité le maire à signer la convention avec le CIG Petite Couronne pour la mise à disposition d'un conseiller de prévention.

POINT N° 25 : ADHESION AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) POUR DES PRESTATIONS SOCIALES AU BENEFICE DES AGENTS COMMUNAUX.

Rapporteur : Eveline NOURY

Dans le cadre du protocole d'accord sur le temps de travail adopté par délibération n° 2021-61 du conseil municipal du 24 juin 2021, la ville de Boissy-Saint-Léger entend renforcer sa politique d'action sociale afin de contribuer plus fortement à l'amélioration des conditions de vie des agents et de leurs familles, en proposant une offre de prestations sociales plus diversifiée et plus redistributrice.

Pour cela, la ville souhaite adhérer au 1^{er} janvier 2022 à un organisme national spécialisé et reconnu : le Comité National d'Action Sociale (CNAS). Le CNAS est le 1^{er} organisme d'action sociale en France dans le secteur public : 20 000 adhérents, soit 800 000 bénéficiaires et environ 2,5 millions d'ayants droit. Celui-ci viendra se substituer à tous les dispositifs de prestations sociales précédemment gérés directement par la ville ou par l'intermédiaire de l'Amicale des Agents communaux (ADAC).

En effet, ainsi que le prévoit l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, « les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ».

Ainsi, le CNAS est une association loi 1901 créée en 1967 par des élus locaux. Compte-tenu de son statut et de sa gouvernance, il conviendra que la ville désigne un représentant délégué élu et un représentant délégué agent auprès des instances du CNAS. La convention d'adhésion au CNAS est présentée en annexe.

La cotisation pour les agents bénéficiaires est entièrement prise en charge par la collectivité, selon un montant forfaitaire fixé en 2021 à 212€ par agent. Ce montant est toutefois proratisé en cas d'ajout d'un agent bénéficiaire entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre de l'année.

Les conditions d'éligibilité des agents bénéficiaires sont fixées en annexe.

L'adhésion au CNAS, qui donne accès aux agents éligibles à une offre de prestations sociales étendue et cumulable dans différents domaines de la vie (frais liés à la garde et à l'éducation des enfants, loisirs, vacances, culture, prêts, aides...), contribuera à améliorer la qualité de vie et le pouvoir d'achat des agents communaux. À titre indicatif, il est possible de consulter les avantages proposés par le CNAS au titre de son offre pour l'année 2021 en consultant son catalogue en ligne accessible sur le lien suivant : <https://indd.adobe.com/view/afeb027b-725e-4740-80f0-9e4429f28f43>

La COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INTERCOMMUNALITE a émis un avis favorable le 06 décembre 2021.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à l'unanimité l'adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour des prestations sociales au bénéfice des agents communaux.

POINT N° 26 : ADOPTION D'UNE CHARTE DU TELETRAVAIL.

Rapporteur : Eveline NOURY

Forte de l'expérience acquise à l'occasion de la crise sanitaire, Boissy-Saint-Léger souhaite instaurer le télétravail comme une modalité pérenne d'organisation du travail, dans le cadre d'une stratégie numérique qui aura vocation à prendre de l'ampleur de manière progressive.

La Ville souhaite ainsi promouvoir plusieurs objectifs parmi lesquels la qualité de vie au travail, la modernisation des outils et méthodes de travail, le développement durable et la possibilité de répondre à des situations exceptionnelles.

De plus, Boissy-Saint-Léger se met ainsi en conformité avec les termes de l'accord-cadre du 13 juillet 2021 relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique. En effet, les modalités d'organisation du télétravail pour la ville de Boissy-Saint-Léger ont ainsi fait l'objet d'une négociation dans le cadre du dialogue social avant la date du 31 décembre 2021, ce qui a permis de parvenir à l'accord local matérialisé par la charte du télétravail ci-annexée.

Ainsi, pour accompagner au mieux le déploiement du télétravail dans les services, la ville se dote de cette charte qui vise à :

- Rappeler les objectifs et besoins auxquels répond le télétravail ;
- Clarifier les règles et le cadre juridique du télétravail ;
- Fournir des repères et des conseils pratiques pour les télétravailleurs et leurs managers ;

Dans le cadre de la négociation menée autour des principes et modalités pratiques du télétravail, la ville fait le choix d'autoriser un maximum de 2 jours de télétravail par semaine pour les agents employés à temps complet. Cette quotité maximale permet de bénéficier des potentialités du télétravail tout en restant vigilant à maintenir la cohésion des collectifs de travail.

Par ailleurs, la collectivité décide d'axer sa prise en charge financière du télétravail sur la dotation des agents en équipements numériques adaptés (matériels, logiciels), et aux investissements nécessaires

pour assurer la performance, la sécurité et la fiabilité des infrastructures de réseau interne de la ville. Au regard de ce choix, l'instauration d'une indemnité forfaitaire de télétravail n'a pas été retenue.

Les modalités individuelles de télétravail sont fixées par une convention individuelle signée par l'agent, son supérieur hiérarchique et l'autorité territoriale. Celle-ci est établie conformément aux principes et modalités présentées dans la charte ci-annexée.

La COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INTERCOMMUNALITE a émis un avis favorable le 06 décembre 2021.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à l'unanimité l'adoption de la charte du télétravail.

POINT N° 27 : MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE.

Rapporteur : Eveline NOURY

La révision du régime indemnitaire de la collectivité répond à deux objectifs :

- Compléter la délibération existante au regard des précisions apportées par la réglementation et la jurisprudence concernant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) ;
- Permettre de mettre en œuvre la revalorisation du régime indemnitaire des agents telle que prévue par le protocole d'accord sur le temps de travail adopté par délibération du conseil municipal le 24 juin dernier.

S'agissant du premier objectif, la ville de Boissy-Saint-Léger a en effet été pionnière dans la mise en place du RIFSEEP, en l'instaurant pour les catégories d'agents éligibles dès fin 2016, avec pour objectifs la conformité réglementaire, la volonté de tendre vers l'homogénéité du régime indemnitaire des agents exerçant des responsabilités comparables, et de permettre l'attractivité de la collectivité.

Or, depuis son adoption par la ville de Boissy-Saint-Léger, les modalités de ce nouveau régime indemnitaire ont fait l'objet de précisions par circulaires, ainsi que par la jurisprudence. À ce titre, une décision du Conseil Constitutionnel n° 2018-727 du 13 juillet 2018 a notamment confirmé que l'instauration du CIA, la part résultat de ce régime, est obligatoire dans le cadre du RIFSEEP, étant précisé que son versement effectif aux agents reste facultatif et n'a pas de caractère automatique.

Afin d'assurer la conformité réglementaire du dispositif de régime indemnitaire de la collectivité, il est donc proposé d'instaurer le CIA pour l'ensemble des cadres d'emplois concernés par le RIFSEEP. Celui-ci fait l'objet de critères d'attribution définis par délibération.

Son instauration répond de plus à la volonté de la collectivité de pouvoir valoriser un engagement spécifique des agents lorsqu'ils sont amenés à suppléer d'autres agents longuement absents, non remplacés, et dont les missions ont été conservées, ce qui peut être réalisé via le CIA.

Concernant le second objectif, la révision de la délibération actuelle vise également à permettre d'appliquer concrètement la revalorisation du régime indemnitaire des agents, tel que prévu par le protocole d'accord précité. En effet, la mise en œuvre de cette mesure nécessite de réviser les plafonds annuels d'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) prévus par la délibération n° 2016-115 du 15 décembre 2016 pour les différents groupes de fonctions, afin de tenir

compte de la situation des agents se trouvant d'ores et déjà au niveau des plafonds de leur groupe. Ces plafonds sont révisés dans le respect de la limite des plafonds réglementaires fixés par l'État.

La COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INTERCOMMUNALITE a émis un avis favorable le 06 décembre 2021.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à l'unanimité la modification du régime indemnitaire.

POINT N° 28 : ADHESION 2022-2025 AU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL.

Rapporteur : Eveline NOURY

Le contrat d'assurance pour les risques statutaires souscrit auprès du CIG (Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne) auprès de CNP-Assurance et auquel la ville est adhérente arrive à terme le 31 décembre 2021. Ce contrat permet à la ville, en fonction des options choisies, d'être remboursée d'une partie des rémunérations des agents qui sont en congé maladie, en congé maternité, en accident du travail...

Le CIG a engagé, conformément aux dispositions du code des marchés publics et à la délibération du conseil municipal du 17 décembre 2020, une procédure de mise en concurrence pour un nouveau contrat qui doit couvrir une nouvelle période de 4 ans, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025.

Le CIG a ainsi organisé une consultation sous la forme d'un accord-cadre multi-attributaires, ce qui, par le nombre de fonctionnaires concernés, est de nature à améliorer les propositions financières et les garanties proposées. Cette démarche de mise en concurrence via le CIG a été engagée par 209 collectivités franciliennes.

A l'issue de la procédure de mise en concurrence, 4 compagnies d'assurance ont été retenues. Les collectivités et établissements de plus de 50 agents, comme la ville de Boissy-Saint-Léger, bénéficient de tarifications individualisées en fonction de leur propre sinistralité.

Les risques ainsi garantis pour le personnel qui dépend de la CNRACL seront les suivants :

- Décès au taux de 0,24% sans franchise ;
- Congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS) au taux de 1,05% avec une franchise de 30 jours ;
- Maladie ordinaire au taux de 1,74% avec une franchise de 30 jours ;

Soit un taux global de 3,03%.

Le contrat proposé prendra effet au 1^{er} janvier 2022, avec un taux garanti pour une période ferme de 2 ans. À la fin de cette période, la collectivité et l'assureur disposeront d'une faculté de résiliation annuelle sous un préavis de 6 mois avant l'échéance du 1^{er} janvier suivant. Le contrat intègre une palette de services associés et propose différents niveaux de franchises.

La COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INTERCOMMUNALITE a émis un avis favorable le 06 décembre 2021.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à l'unanimité l'adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires du personnel pour 2022-2025.

POINT N° 29 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Eveline NOURY

La modification du tableau des effectifs vise à créer ou supprimer des emplois pour accompagner les mouvements de personnel (arrivées et départs) au sein de la ville.

Aussi, il convient de créer au 17 décembre 2021 :

- 1 poste d'attaché, à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint administratif, à temps complet ;
- 1 poste de rédacteur, à temps complet ;
- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe ;
- 1 poste d'adjoint d'animation, à temps complet ;
- 1 poste de technicien, à temps complet ;

Et il convient de supprimer au 17 décembre 2021 :

- 1 poste d'attaché principal, à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet ;

Par ailleurs, il est nécessaire d'ouvrir un poste déjà existant au tableau des effectifs, de chargé d'opérations bâtiments sur le grade d'ingénieur, au recrutement d'un agent contractuel de catégorie A sur le motif juridique des besoins du service.

En effet, cet emploi sera pourvu par un agent contractuel recruté sur la base de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relatif à la nature des missions et aux besoins du service. Cet agent contractuel pourra ainsi être recruté pour une durée déterminée de 3 ans compte tenu des difficultés de recrutement et au regard de l'expertise attendue sur le poste.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat ne pourra être reconduit que pour une durée indéterminée. Il sera rémunéré par référence à la grille du grade de recrutement.

L'agent devra donc justifier d'une expérience significative en matière de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre et d'un parcours de formation initiale en architecture, savoir manager et maîtriser la conduite d'opérations bâtementaires et maîtriser l'environnement et les mécanismes d'une collectivité territoriale.

La COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INTERCOMMUNALITE a émis un avis favorable le 06 décembre 2021.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à l'unanimité la modification du tableau des effectifs.

QUESTION DIVERSE

M. FOGEL : Bien qu'allégé par les restrictions sanitaires eu égard à la pandémie, l'association nationale des villes impériales a peut-être pu proposer quelques manifestations au cours de l'année

2021. Aussi, une Assemblée Générale était prévue en octobre... la municipalité de Boissy a-t-elle pu s'y rendre afin d'y participer ?

Merci M. le Maire de nous relater les activités de l'année, de nous rendre compte de l'Assemblée Générale et de nous informer des projets de 2022.

M. le Maire : L'assemblée générale de l'association des villes impériales s'est tenue vendredi 24 septembre après midi et les festivités ont débuté le soir, pour se terminer dimanche 26 septembre 2021 à Saint Germain en Laye.

Nous y étions très bien représentés par Jacqueline Pichon, adjointe au maire, et Claire Chauchard, conseillère déléguée, qui ont pu présenter et commenter un power point de notre participation aux journées européennes du patrimoine à Grosbois les 18 et 19 septembre avec l'organisation d'une fête impériale pour laquelle la commune a mis gratuitement à disposition du cercle historique de Boissy une salle transformée en atelier de couture pour réaliser les très beaux costumes de cette fête.

1338 personnes ont participé à ces deux journées dont nous attendons le bilan financier.

Les projets 2022 sont en cours de réflexion et d'élaboration. Pour ce qui nous concerne nous travaillons sur une semaine autour du patrimoine d'hier, d'aujourd'hui et de demain qui dépassera le seul patrimoine impérial, pour mettre en valeur différents aspects, quartiers et bâtiments de notre ville.

Nous aurons l'occasion d'en reparler le moment venu.

La séance est levée à 22 heures 45 minutes.

Le secrétaire de séance : M. Thierry VASSE